

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
16	B	général	Est-il généralement possible de créer une installation qui transformera de façon légère mais permanente la végétation du site?	OUI		
51	B	général	Serons-nous capables de voir les questions et les réponses de tout le monde?	OUI		
15	H	général	La mise en place d'un système de type arrosage automatique est-elle souhaitée ? Si oui, doit-elle être comptée dans l'estimatif ?	OUI		
63	I	général	Est-il possible avoir d'autres images du site?	NON	Les images proposées n'ont pas la vocation de rendre compte de l'ensemble du site. Nous laissons aux équipes le soin de faire elles-mêmes les photographies dont elles ont besoin ou de mandater quelqu'un pour le faire.	
7	M	général	Nous devons s'occuper de la construction et réalisation du projet dans le site?	OUI	Les équipes ont le choix entre construire les jardins elles-mêmes ou de faire appel à une entreprise. Dans les deux cas, tous les travaux, matériaux, transports, honoraires indispensables à la réalisation du projet doivent être intégrés au budget.	
11	N	général	Est-ce que les questions seront publiques ? Soit les nôtres que celles des autres concurrents ?	OUI		
38	O	général	L'intervention doit-elle être considérée comme une installation temporaire et amovible?	OUI		
61	O	général	Où peut-on trouver des règlements et plans d'urbanisme type PLU ?		Les installations éphémères ne sont pas soumises à enquête publique donc pas de contraintes réglementaires particulières dans le cadre du concours d'idées.	lausanne.ch/permis-de-construire
26	R	général	Où peut-on obtenir un plan de l'ensemble des trois parcelles du site et des environs proches, en format PDF et DWG, avec arborisation?		http://www.geo.vd.ch http://map.lausanne.ch	Les guichets cartographiques du canton de Vaud et de la Ville de Lausanne fournissent des indications à un périmètre plus large que les données du concours.
55	R	général	Est-il possible d'avoir accès à la documentation de l'ensemble du site, en format dwg, et comprenant les courbes de niveau?	OUI	Le plan avec les courbes de niveaux sur l'ensemble de la ville est mis à disposition en téléchargement sur la page http://lausannejardins.ch/fr/concours/docphase2/	
2	T	général	Afin de sélectionner les plantes: Calendrier approximatif de l'exécution des travaux et en quelles saisons les installations seront-elles exposées?		De mi-juin à mi-octobre 2019, la durée de la manifestation. Prévoir les plantations en conséquence	
21	B	gen/animation	L'intégration d'une 'animation' est vivement conseillée par le programme : Faut-il la détailler dans le projet, en citant déjà des artistes/intervenants/associations qui y serait lié ? ou peut-elle être suggérée par le type d'espace proposé, et organisée après la deuxième phase de sélection, en concertation avec les services de la ville ou des associations ? Avez-vous une liste d'associations avec lesquelles la ville a l'habitude de collaborer (ou a déjà collaboré) ? Avez-vous la liste des associations ou groupes informels qui ont pris part à l'animation de la dernière édition de Lausanne Jardins ?		L'animation des jardins peut être suggérée pour le concours et organisée dans le cadre du développement du projet à l'issue du concours, en concertation avec l'équipe de la manifestation. La plateforme Nature en ville rassemble les associations en lien avec la nature de la ville de Lausanne: http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/la-nature-et-vous/associations-nature/liste-associations.html	
54	H	gen/animation	Au vue des enjeux sociaux énoncés dans les objets du concours, est-il possible de mettre en place un processus participatif influençant formellement l'installation? Est-il possible pour cela d'entrer en contact et de faire intervenir des associations locales ou des centres de formation et de recherche?	OUI		
49	A	gen/budget	Y a-t-il un budget maximum spécifique pour l'opération?	OUI	CHF 24'000 TTC par jardin tout compris et CHF 6'000 TTC pour les honoraires.	
50	A	gen/budget	Les coûts de main-d'œuvre pour la construction de chaque projet font-ils partie du budget de CHF 30 000 donné? Y a-t-il une équipe désignée par l'organisation qui effectuera les travaux de construction? Ou chaque équipe gagnante doit chercher un entrepreneur?		Les coûts de main-d'œuvre pour la construction font partie du budget du jardin. Les équipes sont en charge de produire les plans d'exécution, le dossier d'appel d'offres et le suivi des travaux et le démontage complet du jardin et la remise en état du site dans son état originel. Un appel d'offres commun sera organisé pour l'ensemble des jardins auprès des entreprises de la place.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
50	A	gen/budget	Après l'annonce officielle du 3 mars, quand et comment sera le budget de CHF 30 000 distribué aux lauréats pour commencer à travailler?		Pour les honoraires, il y aura trois versements: CHF 2000 à la signature du contrat au printemps 2018, CHF 2000 à la livraison du jardin en juin 2019, CHF 2000 à la fin du démontage en octobre 2019. Pour la construction, le paiement se fait sur présentation des factures jusqu'à concurrence du montant total des CHF 24'000 (30'000 moins les 6000 d'honoraires), montants TTC. Tout dépassement est à la charge de l'équipe.	
16	B	gen/budget	Peut-on charger la mise en place d'un processus participatif au budget pour la réalisation / construction / maintenance du jardin?	OUI		
21	B	gen/budget	Comment est prévu la rémunération / facturation du projet : l'équipe recevra-t-elle la somme allouée à chaque jardin en amont et devra ensuite justifier des dépenses par présentation de factures ? ou les équipes devront-elle avancer les frais liés à la mise en œuvre, qui seront remboursés par présentation de factures ?		Pour les honoraires, il y aura trois versements: CHF 2000 à la signature du contrat au printemps 2018, CHF 2000 à la livraison du jardin en juin 2019, CHF 2000 à la fin du démontage en octobre 2019. Pour la construction, le paiement se fait sur présentation des factures jusqu'à concurrence du montant total des CHF 24'000 (30'000 moins les 6000 d'honoraires), montants TTC. Tout dépassement est à la charge de l'équipe.	
57	C	gen/budget	(Clarification sur le programme page 7): Toutes les demandes de subventions supplémentaires doivent-elles être envoyées à l'organisateur de la compétition pour approbation?		Tout financement supplémentaire est bienvenu. Il reste sous l'entière responsabilité de l'équipe. Les sponsors potentiels ne doivent en aucun cas faire concurrence à la manifestation ni à ses partenaires. L'équipe doit s'assurer auprès de l'organisateur que ce n'est pas le cas avant de contracter avec un sponsor.	
28	D	gen/budget	Sur le budget confection, cela comprend bien sur les matériaux et peut-on employer une personne extérieure (par exemple un artisan expérimenté dans ce type d'ouvrages ou avez-vous des techniciens dédiés au festival) ?	OUI/ OUI	Tous les matériaux sont à prendre en compte dans le budget. Les équipes sont libres de travailler avec les artisans de leur choix. En revanche, un appel d'offres commun sera organisé pour l'ensemble des jardins auprès des entreprises de la place pour les équipes qui le souhaitent.	
67	D	gen/budget	Quel est le délais pour vous informer au cas ou on aura financement complémentaire?		Tout financement supplémentaire est bienvenu. Il reste sous l'entière responsabilité de l'équipe. Les sponsors potentiels ne doivent en aucun cas faire concurrence à la manifestation ni à ses partenaires. L'équipe doit s'assurer auprès de l'organisateur que ce n'est pas le cas avant de contracter avec un sponsor.	
44	E	gen/budget	Le montant des travaux est plafonné à 30'000.00 chf yc honoraires. Vous mentionnez que les plantes annuelles et bisannuelles sont fournies par la ville cela veut dire qu'elles figurent dans le descriptif des travaux mais ne sont pas chiffrées ? en revanche faut-il compter leurs plantations ?	OUI	L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	
15	H	gen/budget	Il est indiqué que les plantations seront fournies par la SPADOM. Faut-il donc inclure un poste végétaux à l'estimatif de coûts, ou bien est-il pris en charge par la SPADOM ?		L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	
15	H	gen/budget	Dans le cas où le poste végétaux est à inclure à l'estimatif, la SPADOM peut-elle fournir une liste des prix qu'elle pratique (prix à l'unité des végétaux, fourniture et pose) ?	NON	Le Spadom ne vend pas de plantes et n'a donc pas de liste de prix. L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe qui doit passer commande chez d'autres fournisseurs.	
46	J	gen/budget	C.Budget Dans le mémoire, vous mentionnez que vous fournissez les plantes, alors nous ne les comptons pas dans le budget. Est-ce correct ?	NON	L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	
23	K	gen/budget	Les plantes sont elles fournies par le service parcs et domaines gratuitement? donc hors 30000CHF?		L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	
23	K	gen/budget	Les déplacements et le logement sur place sont ils pris en charge hors budget?	NON	Les frais de déplacements et de logement sont compris dans le montant des honoraires de CHF 6000.- TTC	
43	L	gen/budget	".....La production et la fourniture des plantes annuelles et bisannuelles sont-elles assurées par le Service des parcs et domaines de la Ville (SPADOM) ? Cette fourniture est elle offerte ou doit-on l'inclure dans le budget?		L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
7	M	gen/budget	En référence au point 16 du programme de concours: Le montant de CHF 30.000, c'est le budget total pour la réalisation et entretien du notre projet? L'autre montant, de CHF 6.000 c'est le budget pour nous concepteurs, y compris dans le montant de CHF 30.000?	OUI	Le budget total est de CHF 30'000.- TTC. Il comprend 6'000.- d'honoraires et 24'000.- pour l'ensemble des prestations pour mettre en oeuvre le jardin, y compris les travaux de construction.	
11	N	gen/budget	En ce qui concerne les plantes vous dites qu'elles seront fournies par le Service des parcs et domaines de la Ville. Cette fourniture serait-elle à notre charge? Comment serait-elle calculée dans le devis ?		L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	
11	N	gen/budget	Si nous trouvons un partenaire ou un sponsor, quelle genre de publicité pourrions-nous lui garantir ?		L'équipe peut proposer une mention du sponsor sur la panneau du jardin et dans la publication de la manifestation. Tout financement supplémentaire reste sous l'entière responsabilité de l'équipe. Les sponsors potentiels ne doivent en aucun cas faire concurrence à la manifestation ni à ses partenaires. L'équipe doit s'assurer auprès de l'organisateur que ce n'est pas le cas avant de contracter avec un sponsor.	
11	N	gen/budget	Est-ce-que nous avons une date limite pour choisir un partenaire et ou un sponsor ?	NON	Tout financement supplémentaire est bienvenu. Il reste sous l'entière responsabilité de l'équipe. Les sponsors potentiels ne doivent en aucun cas faire concurrence à la manifestation ni à ses partenaires. L'équipe doit s'assurer auprès de l'organisateur que ce n'est pas le cas avant de contracter avec un sponsor.	
10	O	gen/budget	En ce qui concerne le budget de ce projet, pouvons nous faire appel au sponsoring? Si oui, l'organisation prévoit-elle un panneau à l'entrée du site signalisant ces participations?	OUI et OUI		
38	O	gen/budget	Le budget de 30.000 CHF comprend également les travaux de construction, ou seulement les matériaux?	OUI	Le budget de CHF 30'000.- (6'000.- d'honoraires et 24'000.- de mise en oeuvre) comprend l'ensemble des prestations pour mettre en oeuvre le jardin, y compris les travaux de construction.	Pour la construction, le paiement se fait sur présentation des factures jusqu'à concurrence du montant total des CHF 24'000 (30'000 moins les 6'000 d'honoraires), montants TTC. Tout dépassement est à la charge de l'équipe.
69	O	gen/budget	L'enveloppe pour le projet limite les honoraires des concepteurs (chf 6'000.-). Cependant, si le projet fait appel à des animateurs ou un encadrement spécialisé pour une construction participative, qui peuvent se trouver être les concepteurs eux-mêmes (et cela parce que c'est bien leur expertise et travail), ces honoraires-là sont-ils inclus dans la limite?	NON	Si les concepteurs assurent eux-mêmes la mise en oeuvre du jardin ou proposent des animations, ces prestations peuvent être facturées en plus des honoraires, à condition que ces prestations aient bien été intégrées au budget du jardin.	
32	P	gen/budget	- La production et la fourniture des plantes annuelles et bisannuelles sont assurées par le Service des parcs et domaines de la Ville (SPADOM), ainsi que la logistique pour certains transports et certains travaux spéciaux. (est-ce exact?)	OUI	L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe. Tous les frais liés aux travaux et transports doivent figurer dans le budget du jardin. Les prestations pouvant éventuellement être prises en charges par le Spadom seront définies dans le cadre du développement du projet à l'issue du concours.	
32	P	gen/budget	- Comme indiqué dans votre communiqué, J'aurais aimé savoir si il faut considérer le prix d achat des plantes ou sont elles (gratuite).		L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	
32	P	gen/budget	- De plus quels travaux speciaux peuvent être assuré par la ville? Par exemple je voudrais faire découper des plaques de métal, aussi créer des points d eau (bassins) est ce que ce sont des travaux a comptabiliser ou est ce que ce sont des travaux que la ville peut faire (gratuitement)?		Tous les travaux, matériaux, transports, honoraires indispensables à la réalisation du projet doivent être intégrés au budget.	
32	P	gen/budget	- Concernant les plantes j aimerais travailler avec des buis en boules de différentes taille,est ce que ce sont des plantes que la ville peut fournir (gratuitement) ou est ce que je dois le compter dans le budget?		L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	
55	R	gen/budget	Concernant le mode de financement complémentaire éventuel, est-il possible d'envisager des sponsors, entreprises ou matériaux étrangers?		Tout financement supplémentaire est bienvenu. Il reste sous l'entière responsabilité de l'équipe. Les sponsors potentiels ne doivent en aucun cas faire concurrence à la manifestation ni à ses partenaires. L'équipe doit s'assurer auprès de l'organisateur que ce n'est pas le cas avant de contracter avec un sponsor.	
39	S	gen/budget	Durabilité des interventions : combien de temps cela doit rester en place ? Envisagez-vous de pérenniser certaines interventions ?		La manifestation a lieu de mi-juin à mi-octobre 2019, le temps de la manifestation. Certaines interventions seront pérennisées à l'issue de la manifestation. La décision de pérennisation sera prise après la manifestation en fonction des projets.	
2	T	gen/budget	Moyens financiers disponibles pour la mise en oeuvre: Les coûts de main-d'oeuvre sont-ils inclus dans le montant net de 30000 CHF?	OUI		
2	T	gen/budget	Salaires des concepteurs: Les frais de transport et d'hébergement sont-ils inclus dans le montant net de 6000 CHF?	OUI		
49	A	gen/dates	Quand la construction du projet est prévue pour commencer?		Calendrier: Août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville Janvier 2019: rendu du projet définitif Mai - juin 2019: exécution des jardins Mi-juin : inauguration Mi-juin à mi-octobre: manifestation fin Octobre : démontage et remise en état	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
49	A	gen/dates	Combien de temps est la période d'utilisation de l'installation?		Calendrier: Août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville Janvier 2019: rendu du projet définitif Mai - juin 2019: exécution des jardins Mi-juin : inauguration Mi-juin à mi-octobre: manifestation fin Octobre : démontage et remise en état	
21	B	gen/dates	Pour les équipes sélectionnées à la deuxième phase, quelles sont les échéances après la délibération du jury en mars 2017 ? Que se passe-t-il en 2018 ? Quand est prévue la réalisation des installations/jardins, sachant que la manifestation à lieu en 2019 ?		août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville janvier 2019: rendu du projet définitif mai - juin 2019: exécution des jardins mi-juin : inauguration mi-juin à mi-octobre: manifestation fin octobre : démontage et remise en état	
28	D	gen/dates	Avez-vous un calendrier plus détaillé sur le déroulement de la mise en œuvre du projet?		août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville janvier 2019: rendu du projet définitif mai - juin 2019: exécution des jardins mi-juin : inauguration mi-juin à mi-octobre: manifestation fin octobre : démontage et remise en état	
67	D	gen/dates	4. Est-il possible d'avoir majeurs informations sur le déroulement du calendrier? Combien de temps nous aurons à disposition pour préparer le lieu? Est-il prévu pour quand l'ouverture de l'expo? Et pour combien de temps?		août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville janvier 2019: rendu du projet définitif mai - juin 2019: exécution des jardins mi-juin : inauguration mi-juin à mi-octobre: manifestation fin octobre : démontage et remise en état	
15	H	gen/dates	Quelle est la durée du festival, sur quelle période s'étend il ? (question importante notamment pour le choix des plantations.)		Calendrier: Août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville Janvier 2019: rendu du projet définitif Mai - juin 2019: exécution des jardins Mi-juin : inauguration Mi-juin à mi-octobre: manifestation fin Octobre : démontage et remise en état	
17	I	gen/dates	Quelles seraient exactement les dates de début & de fin du festival ?		Calendrier: Août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville Janvier 2019: rendu du projet définitif Mai - juin 2019: exécution des jardins Mi-juin : inauguration Mi-juin à mi-octobre: manifestation fin Octobre : démontage et remise en état	
38	O	gen/dates	Combien de temps durera l'événement Lausanne Jardins?		environ 16 semaines de mi-juin à mi-octobre 2019	
58	P	gen/dates	Quelle échelle temporelle est prévu pour les projets à pérenniser, est-ce déjà défini ou cela s'applique en fonction des projets ?		Certaines interventions seront pérennisées à l'issue de la manifestation. La décision de pérennisation et l'échelle temporelle (entre 3 à 5 ans, voir plus) sera prise après la manifestation en fonction des projets.	
27	R	gen/dates	Quelle est la durée officielle de la manifestation et sa date d'ouverture ?		Environ 16 semaines de mi-juin à mi-octobre 2019	
25	S	gen/dates	Quel est le calendrier exact de la réalisation des jardins : quelle est la période possible de chantier, quand démarre le festival et combien de temps dure t'il ?		Calendrier: Août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville Janvier 2019: rendu du projet définitif Mai - juin 2019: exécution des jardins Mi-juin : inauguration Mi-juin à mi-octobre: manifestation fin Octobre : démontage et remise en état	
25	S	gen/dates	Quel est le calendrier de travaux des infrastructures pour le tram et le bhns dans les deux années à venir ?		Probablement entre 2020 et 2022. Ces travaux n'ont en principe pas d'impact sur la manifestation.	
25	S	gen/dates	Est-ce que les plantes annuelles et bisannuelles seront fournies gratuitement par la SPADOM ? Dans le cas inverse est-il possible d'avoir un catalogue indicatif des prix ?		L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	

N°	Site	Concerné	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
16	B	gen/entretien	Pour l'entretien du site pendant LJ19, peut-on calculer avec 2 personnes (jardinier de la ville) pendant 30 min par jour? Quand non, combien?		L'entretien courant du jardin n'est pas à prendre en compte dans le budget, il sera assuré par les jardiniers de la Ville de Lausanne.	
16	B	gen/entretien	Y a-t-il de l'eau sur le site? L'équipe de LJ19 peut-elle arroser le jardin si nécessaire pendant LJ19?	OUI	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
15	H	gen/entretien	Quelles sont les mesures d'entretien et d'arrosage prévues, et à quelle fréquence ? Des dispositifs de type nacelle / grues sont-ils à la disposition des services techniques pour l'arrosage ?	NON	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
7	M	gen/entretien	Nous devons penser à l'entretien du projet de Juin jusqu'à Octobre 2018?		L'entretien courant du jardin n'est pas à prendre en compte dans le budget, il sera assuré par les jardiniers de la Ville de Lausanne.	
50	A	gen/logistique	Pour la construction et la mise en œuvre des projets, existe-t-il un responsable de la construction désigné par l'organisation commune à tous les projets?	NON	Les équipes sont en charge de produire les plans d'exécution, le dossier d'appel d'offres et le suivi des travaux et le démontage complet du jardin et la remise en état du site dans son état originel. Un appel d'offres commun sera organisé pour l'ensemble des jardins auprès des entreprises de la place.	
21	B	gen/logistique	Quels types de travaux légers (cf. point 15. Conditions d'exécution du programme) peuvent être réalisés par les services de la ville ?		Par exemple dépose de mobilier fixe sur le site (bancs,...)	
6	C	gen/logistique	Qui va maintenir le travail / que devons-nous prévoir en termes de maintenance requise?		L'entretien courant du jardin n'est pas à prendre en compte dans le budget, il sera assuré par les jardiniers de la Ville de Lausanne.	
6	C	gen/logistique	Pourriez-vous fournir des sources locales et / ou des noms de producteurs pour les usines de vente en gros, de sorte que nous puissions nous renseigner sur la disponibilité de certaines espèces végétales et leur coût?		Cela fait partie du développement du projet à l'issue du concours et donc des prestations des équipes.	
6	C	gen/logistique	Quel type d'assistance pourrait être fournie par Lausanne Jardins 2019 pour aider à construire et à installer notre travail? Par exemple: transport de matériaux, ou d'outils, d'échelles?		Par exemple dépose de mobilier fixe sur le site (bancs,...). Tous les travaux, matériaux, transports, honoraires indispensables à la réalisation du projet doivent être intégrés au budget. Les prestations prises en charges par le Spadom seront définies dans le cadre de la mise en oeuvre du projet.	
37	H	gen/logistique	Pour la réalisation du projet peut être trouvé localement par des entreprises qui ont des accords avec vous? Pour la réalisation, fournissez-vous des travailleurs et de l'équipement?		Les équipes sont en charge de produire les plans d'exécution, le dossier d'appel d'offres et le suivi des travaux et le démontage complet du jardin et la remise en état du site dans son état originel. Un appel d'offres commun sera organisé pour l'ensemble des jardins auprès des entreprises de la place.	
54	H	gen/logistique	Pouvons-nous disposer des réseaux publics d'eau, électricité, etc. comme appui ou partie intégrante de notre intervention, que ce soit de manière ponctuelle ou tout au long de la durée de l'intervention?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	Un raccordement au réseau électrique est envisageable sur l'ensemble des sites, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.
54	H	gen/logistique	Pour monter/démonter le travail, de quels moyens humains/techniques pourrions-nous disposer de la part de l'organisation ?		Les équipes sont en charge de produire les plans d'exécution, le dossier d'appel d'offres et le suivi des travaux et le démontage complet du jardin et la remise en état du site dans son état originel. Un appel d'offres commun sera organisé pour l'ensemble des jardins auprès des entreprises de la place.	
17	I	gen/logistique	Notre équipe peut-elle réaliser les travaux elle-même ou doit-on faire forcément à des entreprises du secteur ?		L'auto-construction est admise, les prestations doivent figurer dans le budget.	
12	J	gen/logistique	Est-ce que « Lausanne-jardins » soutient les projets par une quelconque aide technique: système électrique ou système d'eau (si il y a quelque chose à changer, modifier)?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	Un raccordement au réseau électrique est envisageable sur l'ensemble des sites, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.
43	L	gen/logistique	Qu'entendez-vous par "logistique pour certains transports et certains travaux spéciaux..."		Par exemple dépose de mobilier fixe sur le site (bancs,...). A définir dans le cadre de la faisabilité du projet.	
43	L	gen/logistique	y-a t'il une liste des plantes annuelles et bisannuelles que le SPADOM puisse nous fournir pendant cette phase d'élaboration du projet (concours)?		L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe.	
11	N	gen/logistique	Est-ce que il y aurait la possibilité d'avoir une lien avec un réseaux électrique et aussi avec l'arrosage ou l'eau?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	Un raccordement au réseau électrique est envisageable sur l'ensemble des sites, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.
53	N	gen/logistique	Vous notez : La production et la fourniture des plantes annuelles et bisannuelles sont assurées par le Service des parcs et domaines de la Ville (SPADOM). Est ce que cela veut dire que l'on doit se restreindre à ce choix ? Pouvez-vous nous donner une liste de plantes produites par la ville ?	NON	Production de plantes annuelles sur demande des équipes.	
58	P	gen/logistique	Comment la ville gère la récupération des matières compostables ?		La Ville de Lausanne pratique la collecte porte à porte.	
25	S	gen/logistique	La SPADOM peut-elle fournir des plantes vivaces ?	NON		
25	S	gen/logistique	Le chantier est-il réalisé par les services de la ville en collaboration avec les concepteurs, ou par une entreprise extérieure ?		Le chantier est réalisé par une entreprise extérieure. Un appel d'offres commun sera organisé pour l'ensemble des jardins auprès des entreprises de la place. Les équipes sont en charge de produire les plans d'exécution, le dossier d'appel d'offres et le suivi des travaux et le démontage complet du jardin et la remise en état du site dans son état originel.	
25	S	gen/logistique	A quel moment la collaboration avec d'autres acteurs (associations, étudiants..) peut-elle s'envisager, après la désignation des lauréats, ou dès la phase concours ?		Toutes prestations nécessaires au projet doivent figurer dans le descriptif du projet.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
10	O	gen/logistiqui	L'organisation du concours prévoit-elle une collaboration avec les services des espaces vert de Lausanne pour toutes aides à la réalisation du projet (compost, déchets végétaux)?	OUI	A voir selon le projet lauréat, de la disponibilité des matériaux et de la gestion du service du service.	
10	O	gen/logistiqui	Les services de la ville prévoient-ils une mise à disposition de l'eau et de l'électricité?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.
7	M	gen/matériel	En référence au point 15 du programme de concours: La fourniture des plantes est assurée par le Service SPADOM. Pour ce qui concerne les matériaux (terre, bois, plastique ecc), utilisé pour le projet, il y a aussi un fournisseur? Nous devons trouver les matériaux par nous même?		Il n'y a pas de fournisseurs attitrés. Les équipes doivent organiser le matériel elles-mêmes. Tous les travaux, matériaux, transports, honoraires indispensables à la réalisation du projet doivent être intégrés au budget.	
11	N	gen/matériel	Est-ce que vous avez des partenaires? et si oui, avez-vous une liste des matériels qui pourraient être fournis par ceux-ci?	NON	Il n'y a pas de fournisseurs attitrés. Les équipes doivent organiser le matériel elles-mêmes. Tous les travaux, matériaux, transports, honoraires indispensables à la réalisation du projet doivent être intégrés au budget.	
51	B	gen/rendu	La livraison des A1 à plat est très onéreuse pour les équipes internationales - peuvent-elles être roulées? Et / ou, pouvez-vous faire un arrangement avec une imprimerie à Lausanne? qui peut imprimer et livrer les rendus pour toute équipe qui voudrait faire alors?	OUI	Le rendu à plat n'est pas nécessaire. Les planches peuvent être roulées. Nous allons fournir les coordonnées d'une entreprise locale capable de fournir cette prestation à l'ensemble des équipes qui le souhaiteraient. Cette prestation restera à la charge des équipes, de même que la responsabilité du respect des délais.	L'imprimeur DIP SA peut imprimer les A1 pour CHF 30.-/m2 (soit 30.- pour les 2 A+), livraison incluse. http://www.dip.ch/ info@dip.ch (Ecublens et Lausanne)
57	C	gen/rendu	- (Clarification sur le programme page 5): Les deux A1 sont-ils censés avoir un support particulier?	NON	Le rendu à plat n'est pas nécessaire. Les planches peuvent être roulées. Nous allons fournir les coordonnées d'une entreprise locale capable de fournir cette prestation à l'ensemble des équipes qui le souhaiteraient. Cette prestation restera à la charge des équipes, de même que la responsabilité du respect des délais.	L'imprimeur DIP SA peut imprimer les A1 pour CHF 30.-/m2 (soit 30.- pour les 2 A+), livraison incluse. http://www.dip.ch/ info@dip.ch (Ecublens et Lausanne)
5	D	gen/rendu	Le rendu A1 doit-il également contenir du texte ou l'explication textuelle complète doit-elle figurer dans le document A4?		Les planches A1 peuvent contenir du texte. Mais la description du projet (budget, etc) doit se faire séparément dans un document A4, selon les directives décrites dans le programme du concours.	
30	D	gen/rendu	Le matériel de compétition devrait-il arriver au plus tard le 20 janvier ou être marqué à cette date?		Les planches du concours doivent nous parvenir pour le 20 janvier 2018. Pour une livraison en mains propres, le délai est fixé à la veille, soit le vendredi 19 janvier à 16:00.	
30	D	gen/rendu	2 Panneaux A1 (non pliés et non roulés) Les planches, si elles ne sont pas roulées, doivent-elles être placées dans une enveloppe A1?		Le rendu à plat n'est pas nécessaire. Les planches peuvent être roulées. Nous allons fournir les coordonnées d'une entreprise locale capable de fournir cette prestation à l'ensemble des équipes qui le souhaiteraient. Cette prestation restera à la charge des équipes, de même que la responsabilité du respect des délais.	L'imprimeur DIP SA peut imprimer les A1 pour CHF 30.-/m2 (soit 30.- pour les 2 A+), livraison incluse. http://www.dip.ch/ info@dip.ch (Ecublens et Lausanne)
30	D	gen/rendu	Les documents sur l'USB doivent-ils être sauvegardés dans un fichier PDF? Le nom du fichier doit-il être le titre du projet?	OUI et OUI		
8	E	gen/rendu	Le cahier des charges pour chaque site est-il celui indiqué dans la présentation détaillée des sites en phase de préselection ou existe-t-il un autre document?		Il n'y a pas d'autre document.	
8	E	gen/rendu	Les enjeux et questions indiqués dans la présentation détaillée, Sont-elles des pistes de réflexion ou des exigences programmatiques?		Ce sont uniquement des pistes de réflexions.	
15	H	gen/rendu	Le rendu du concours est fixé le 20/01, ce qui est un samedi. Pouvez-vous confirmer cette date? Est-il donc possible de se rendre le samedi 20/01 à l'adresse indiquée afin de remettre les planches du concours?	NON	Les planches du concours doivent parvenir pour le 20 janvier 2018. Pour une livraison en mains propres, le délai est fixé à la veille, soit le vendredi 19 janvier à 16:00.	
15	H	gen/rendu	Quel est le nombre de pages requises (minimum – maximum) pour la brochure A4?		4 à 6 pages max.	
37	H	gen/rendu	Les plans de projet peuvent être envoyés par e-mail ou par courrier seulement.	NON	Par courrier seulement. Le rendu à plat n'est pas nécessaire. Les planches peuvent être roulées. Nous allons fournir les coordonnées d'une entreprise locale capable de fournir cette prestation à l'ensemble des équipes qui le souhaiteraient. Cette prestation restera à la charge des équipes, de même que la responsabilité du respect des délais.	L'imprimeur DIP SA peut imprimer les A1 pour CHF 30.-/m2 (soit 30.- pour les 2 A+), livraison incluse. http://www.dip.ch/ info@dip.ch (Ecublens et Lausanne)
37	H	gen/rendu	Il y a une limite maximale de feuille par dossier A4 pour la description du projet		4 à 6 pages max.	
46	J	gen/rendu	A. Rendu: Combien de pages doit contenir le livret A4?		4 à 6 pages max.	
46	J	gen/rendu	Pour le panneau A1 devrait-il être collé sur un bord dur?	NON	Les plans du projet seront exposés à plusieurs reprises. Le rendu à plat n'est pas nécessaire. Les planches peuvent être roulées. Nous allons fournir les coordonnées d'une entreprise locale capable de fournir cette prestation à l'ensemble des équipes qui le souhaiteraient. Cette prestation restera à la charge des équipes, de même que la responsabilité du respect des délais.	L'imprimeur DIP SA peut imprimer les A1 pour CHF 30.-/m2 (soit 30.- pour les 2 A+), livraison incluse. http://www.dip.ch/ info@dip.ch (Ecublens et Lausanne)

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
11	N	gen/rendu	Est-ce-que nous avons le droit des traitée les planches A1 comme un collage ? ou comme une maquette ?		Les collages sont acceptés mais pas les maquettes.	Les plans du projet seront exposées à plusieurs reprises. Le rendu à plat n'est pas nécessaire. Les planches peuvent être roulées. Nous allons fournir les coordonnées d'une entreprise locale capable de fournir cette prestation à l'ensemble des équipes qui le souhaiteraient. Cette prestation restera à la charge des équipes, de même que la responsabilité du respect des délais.
35	P	gen/rendu	Quelle est l'échelle souhaitée du rendu des dessins (plans et coupes)?		La plus adaptée pour la bonne compréhension du projet	
35	P	gen/rendu	La date du rendu est fixée le 20 janvier. C'est un samedi, est-ce correct?		Les planches du concours doivent parvenir pour le 20 janvier 2018. Pour une livraison en mains propres, le délai est fixé à la veille, soit le vendredi 19 janvier à 16:00.	
35	P	gen/rendu	Doit-on fournir un budget pour le rendu du 20 janvier 2018?	OUI	Voir le règlement.	
25	S	gen/rendu	Est-il possible de présenter sur la première planche A1 des documents avec d'autres modes de représentation (axonométrie, vue perspective...) en plus des documents demandés (plan coupe élévation) ?	OUI		
25	S	gen/rendu	Les panneaux A1 sont-ils destinés à être juxtaposés côte à côte ou l'un au dessus de l'autre		L'un au-dessus de l'autre	
2	T	gen/rendu	Panneaux A1: Type de grammage du papier et du panneau de mousse?		Les plans du projet seront exposées à plusieurs reprises. Un grammage entre 100gr et 120gr est souhaitable. Le rendu à plat n'est en revanche pas nécessaire (donc pas de collage sur support en mousse). Les planches peuvent être roulées. Nous allons fournir les coordonnées d'une entreprise locale capable de fournir cette prestation à l'ensemble des équipes qui le souhaiteraient. Cette prestation restera à la charge des équipes, de même que la responsabilité du respect des délais.	L'imprimeur DIP SA peut imprimer les A1 pour CHF 30.-/m2 (soit 30.- pour les 2 A+), livraison incluse. http://www.dip.ch/ info@dip.ch (Ecublens et Lausanne)
63	I	gen/rendu	Les deux planches A1 horizontales doivent être montées sur une base rigide?	NON	Les planches du concours seront exposées au public à plusieurs reprises, raison pour laquelle nous demandons un rendu à plat. Nous allons fournir les coordonnées d'une entreprise locale capable de fournir cette prestation à l'ensemble des équipes qui le souhaiteraient. Cette prestation restera à la charge des équipes, de même que la responsabilité du respect des délais.	
63	I	gen/rendu	Le dossier au format A4 doit être composé d'un nombre maximum de pages?		4 à 6 pages max.	
36	A		Dans le DS_01_02, la zone d'intérêt est marquée dans tout son périmètre par deux trajectoires différentes. Le premier, du trait continu, appelé "Périmètre de concours" et l'autre indiqué par un traitillé, appelé "Périmètre de réflexion". Que voulez-vous dire exactement avec cette expression? L'intervention que nous proposons nécessitera-t-elle une extension et une répétabilité possibles dans les environs marqués par la trappe?		Le périmètre de réflexion englobe un site dans son ensemble, le parc, permettant par exemple la visibilité du projet. Le périmètre de concours est celui qui est strictement réservé au projet.	
36	A		Compte tenu de la large extension du parc, existe-t-il des règles spécifiques à respecter concernant les distances minimales par rapport aux routes ou aux bâtiments?	NON		
36	A		De plus, y a-t-il des actions spéciales qui ne sont pas autorisées en plus de celles spécifiées dans le programme DG_01?		Cette vérification fait partie du développement du projet à l'issue du concours et donc des prestations des équipes.	
49	A		Est-ce qu'on peut faire des structures qui sont fixées au sol?	OUI		
49	A		Est-il permis de planter directement sur le sol?	OUI	Les coût de la remise en état éventuelle doivent être intégrés au budget	
49	A		Est autorisé à interagir physiquement avec les éléments végétaux présent dans la région (arbres, buissons, etc.)?	OUI		
49	A		Il y a des normes à respecter?	OUI	Cette vérification fait partie du développement du projet à l'issue du concours et donc des prestations des équipes.	
49	A		Il y a l'obligation de respecter les aspects de sécurité (acc Essence pour les pompiers, accessibilité pour ambulance, etc.)?	OUI		
49	A		Les structures autoportantes autorisées	OUI		
49	A		Combien d'équipes ont été sélectionnées pour le site A. Parc de Valency?		7	
66	A		Quels sont les critères de délimitation du « périmètre de concours » (qui ne comprend qu'une partie du parc de Valency) et quelle est la marge d'intervention possible dans le « périmètre de réflexion » (qui comprend l'ensemble de la surface du parc) ?		Le périmètre de réflexion englobe un site dans son ensemble, le parc, permettant par exemple la visibilité du projet. Le périmètre de concours est celui qui est strictement réservé au projet.	
66	A		Est-il possible d'étendre notre proposition dans une petite portion de la zone située entre la limite du « périmètre de concours » et celle du « périmètre de réflexion » ?	OUI		
21	B		Sur le site B. Square de Montétan: Afin de déjà prendre en compte la réflexion sur l'étape de réalisation/construction, nous aimerions savoir s'il y a sur le site ou à proximité : un branchement électrique ? un point d'eau ? une sécurisation de l'installation pendant sa création ? Pourriez-vous nous fournir un plan des réseaux ?	OUI	Voir pièces jointes	
21	B		Sur le site B. Square de Montétan: pouvons-nous envisager une intervention de taille de formation sur les charmilles, dans le respect des sujets? Dans ce cas sera-t-il envisageable de laisser pousser les branches afin de pouvoir intervenir dessus au moment du chantier ?	OUI		
21	B		Sur le site B. Square de Montétan : il semble y avoir une construction comprise dans le périmètre d'intervention : de quoi s'agit-il ? Pouvons-nous envisager d'intervenir dessus ?		Un garage souterrain. Oui selon contraintes statiques.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
21	B		Sur le site B. Square de Montétan: étant donné que le sujet est la « pleine terre » et que vous nous indiquez la composition du sol et la profondeur de la roche-mère, sur quelle surface et profondeur peut-on envisager de creuser/ de travailler le sol (sans qu'il s'agisse pour autant de travaux de « terrassement ») ?		Il n'y a pas de limite. Mais nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.	
21	B		Pendant la manifestation, le site B. Square de Montétan reste-t-il accessible au public la nuit ? si oui, l'installation sera-t-elle éclairée ? ou doit-on / peut-on prévoir son éclairage ? Devront nous penser à une éventuelle mise en sécurité par rapport à l'accès de public pendant les heures où le site ne serait pas éclairé ?		Le parc est public et ouvert en tous temps et donc accessible 24h sur 24 comme tous les sites de la manifestation. Il est éclairé. L'éclairage scénographique doit être prévu dans le budget.	
21	B		Concernant les végétaux présents dans le projet : est-on obligé de conserver l'existant sur l'ensemble du site ? y-a-t-il des indications particulières quant aux nouveaux végétaux ? Existe une liste des espèces interdites à l'importation en Suisse ? Faut-il que les plantes soient produites exclusivement en Suisse ? Pouvez-vous nous transmettre la liste des plantes (et des prix) disponibles dans la pépinière de la Ville (cf. point 15. Conditions d'exécution du programme)?	NON/ NON/ OUI/ NON/ NON	L'équipe doit intégrer dans son budget le prix des semences pour les plantes annuelles et les travaux de plantation dans le jardin. La Ville de Lausanne offre la mise en culture mais uniquement pour les plantes annuelles. Les autres plantes font partie du budget de l'équipe. Il n'y a pas de restriction sur la provenance des plantes. Les autres vérifications font partie du développement du projet à l'issue du concours.	
51	B		Est-ce que le point B sur la coupe est vraiment à 502 m ou plutôt à 507m?		Le niveau est à 507 m, il y a une erreur sur la coupe.	
51	B		Veillez indiquer dans le plan B où la deuxième section du coupé B est coupée (médiateur entre 500 et 501m).		Le tracé sous la coupe représente la situation de la roche-mère sous le site, comme indiqué dans la légende.	
51	B		Y a-t-il de l'électricité disponible sur place?	NON	Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	
51	B		Nous comprenons que vous ne voulez pas d'intervention intense du sol (non nivellement, etc) mais combien pouvons-nous intervenir dans le sol? Par exemple: Pouvons-nous creuser (et combien)? Pouvons-nous gratter la surface? Pouvons-nous introduire des semelles? Ou des piles temporaires?	OUI	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.	
51	B		Où est situé l'arbre qui a jeté toutes les aiguilles de pin que nous voyons dans la photographie avec le pigeon (IMG_8789.jpg)?		Les gousses au sol sont les fruits du catalpa montré sur la photo du site. Le relevé détaillé de chaque site fait partie du développement du projet.	
51	B		Pouvez-vous fournir quelques photos du site la nuit?	NON		
51	B		Pouvez-vous repérer des bancs et des lampadaires dans le plan?		Le relevé détaillé de chaque site fait partie du développement du projet.	
51	B		Les bancs peuvent-ils être déplacés ou enlevés?	OUI		
52	B		Existe-t-il des relevés de faune et de flore du parc ainsi que des relevés pédagogiques.	NON		
52	B		Est-il possible de soustraire une partie du parc au public en 2018 déjà pour amorcer sa préparation. (ceci dans le but par exemple de semer en 2018 déjà une surface de prairie naturelle ou d'extensifier l'entretien dans certains secteurs en fonction du projet)?	OUI		
1	C		Quelle est la limite d'intervention ? Doit-on se cantonner à l'ouvrage de soutènement ? Peut-on travailler sur les abords de l'église, le parking, les abords du restaurant ?		Le périmètre de projet est celui qui est défini dans le programme du concours, à savoir le mur de soutènement.	
1	C		Avez-vous des informations sur les propriétaires/gestionnaires des terrains proches du mur ?	NON		
1	C		Y a-t-il des contraintes structurelles précises, propres à cet ouvrage ?		Pas à notre connaissance, mais cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
1	C		Peut se raccorder au réseau électrique pour la mise en lumière du jardin ?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	
1	C		Une fois réalisé, le jardin pourrait nécessiter un arrosage ? Peut-on se raccorder au réseau d'eau ? Quelle alternative envisagez vous ?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
6	C		Quel est le budget du jardin du site C et comment sera-t-il réparti?		CHF 24'000 TTC par jardin tout compris et CHF 6'000 TTC pour les honoraires. Au total CHF 30'000.- TTC	
6	C		Avons-nous des droits aériens sur le site, ou à quelle hauteur le travail peut-il aller physiquement?		A vérifier dans le règlement d'urbanisme. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
6	C		Les toits de garage qui sont adjacents au mur: aurons-nous accès à les utiliser pendant le processus d'installation? Sont-ils définitivement hors limites pour le travail? Les mêmes questions pour la station-service défunte, même si juste pour servir de zones où nous pouvons placer des appareils d'éclairage, ou pour servir de points d'attache de fil?		Cette vérification fait partie du développement du projet à l'issue du concours et donc des prestations des équipes.	
6	C		Où sont situés les services publics: électricité, eau? Aurons-nous accès aux connexions pour le processus d'installation, et l'accès pendant le salon pour l'irrigation / l'éclairage?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.
6	C		Pouvons-nous épingler ou fixer le mur avec du matériel ou des attaches?	OUI		
6	C		Les pavés dans l'aire de jeux de l'église sont-ils amovibles? Sont-ils fixés sur du béton avec du mortier, ou ces graveurs sont-ils placés sur un lit de sable?	NON	Cette vérification fait partie du développement du projet à l'issue du concours et donc des prestations des équipes.	
6	C		S'il vous plaît confirmer que les arbres dans la zone de jeu sont des arbres tilleuls taillés en tête de chat? Sont-ils inclus dans les limites du site?		Oui, il s'agit de tilleuls. Non il ne sont pas inclus dans le périmètre.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
6	C		Que se passe-t-il dans la petite parcelle de terrain ouverte le long de la rue de Strasbourg? Pouvons-nous élaguer ces plantes du mur? S'il vous plaît voir le contour rouge sur le plan.		Cette parcelle n'est pas incluse dans le périmètre d'intervention.	
6	C		Pouvons-nous attacher au rail de garde en métal qui est attaché au dessus du mur?		A condition de remettre le site dans son état d'origine après le démontage du jardin.	
6	C		Combien de temps aurons-nous pour installer notre travail, et y aura-t-il des moments où nous ne serons pas autorisés à travailler - par exemple pendant les heures de l'église, les heures de jeu ou même à certaines heures du jour ou de la nuit?		Environ deux mois, de mai à juin 2019. A voir dans le cadre du développement du projet.	
6	C		Il semble qu'il y ait une porte en métal à l'entrée du terrain de jeux le long de la rue de Strasbourg. Quand la porte est-elle ouverte et quand est-elle verrouillée - heure du jour et jour de la semaine, s'il vous plaît?		La porte est fermée car l'église abrite une garderie privée. Le parvis ne fait pas partie du périmètre du projet.	
6	C		Est-ce que l'église a une cloche qui sonne? Si oui, quand sonne-t-elle?		Cette vérification fait partie du développement du projet à l'issue du concours et donc des prestations des équipes.	
13	C		Est-il possible d'élargir le périmètre d'intervention ? Pouvons-nous également traiter la partie des garages dans notre projet ?	NON	Les garages sont privés.	
13	C		Est-il possible de connaître la portance de ces dalles de garage ?	NON		
13	C		Concernant la coupe mise à disposition, la roche mère se situe à un niveau plus élevé que le terrain existant, est-ce correct ?	OUI		
13	C		Au niveau des réseaux, existe-il des arrivées d'eau dans ce mur de soutènement ?	NON	La fourniture de l'eau et la main d'œuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
14	C		Est-il possible de mettre des charges (poids) sur les garages? Est-ce que - combien?	NON		
14	C		L'eau d'un tuyau ou d'une fosse peut-elle être fournie pour avoir un débit d'eau constant?	NON	La fourniture de l'eau et la main d'œuvre d'arrosage courant sont prises en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
14	C		Tous les garages doivent-ils être accessibles pendant toute la durée du festival?	OUI		
14	C		Est-il possible de fixer des crochets dans le mur pour tout support structurel?	OUI	A condition de remettre le site dans son état d'origine après le démontage du jardin.	
14	C		Les toits des garages peuvent-ils être utilisés, intégrés dans le concept ou rendus accessibles aux visiteurs?	NON		
14	C		Serait-il possible d'enlever temporairement la clôture et la rambarde de la rue de Strasbourg pour donner accès au mur?		Plutôt non. Mais à vérifier lors de la faisabilité du projet.	
57	C		(Site C connexe): La proposition peut-elle être assise ou être supportée par le garage à la base du mur?	NON		
57	C		(Site C connexe): Peut-on enlever des dalles entre l'église et le mur à l'étage supérieur du site?	NON		
57	C		(Site C): Pouvons-nous considérer tout l'espace extérieur autour de l'église comme une zone d'intervention?	NON		
28	D		Peut-on travailler avec une personne référente de Lausanne (fac, recherche...) ou un ethnobotaniste de Montpellier qui travaillent sur les interactions entre les arbres?	OUI		
28	D		Peut-il y avoir une part expérimentale et participative dans notre projet en lien avec l'hôpital et les patients?	OUI		
28	D		Peut-on aller faire des photos nous-mêmes et les exploiter dans notre proposition ? Quelle est la personne à contacter pour avoir accès aux jardins ou peut-on y aller de façon libre ?	OUI	L'accès du jardin est libre en passant par le parking de l'hôpital.	
28	D		Sur les photos, nous n'avons pas vu de bancs, où le public de l'hôpital peut-t-il s'asseoir, se reposer?		Il n'y a pas de mobilier fixe sur le site, mais le jardin-terrasse de la cafétéria du l'hôpital, situé au nord-ouest du site, très utilisé en été. Cette partie doit rester accessible et fonctionnelle pendant toute la durée de la manifestation.	
28	D		Peut-on avoir accès à l'histoire du jardin et à des documents anciens (photos/plans)?	OUI	Ces documents seront transmis aux équipes du site D.	
28	D		Y-a-t-il eu un inventaire des arbres et essences du jardin ?	NON		
28	D		Le jardin est-il ouvert à tous librement ou faut-il être accompagné du personnel soignant?	OUI	L'accès du jardin est libre	
28	D		Y-a-t-il un système d'arrosage automatique présent actuellement dans le jardin ?	NON à notre connaissance	Cette vérification fait partie du développement du projet à l'issue du concours et donc des prestations des équipes.	
29	D		souches: Quelles sont les interventions possible sur les souches ? peinture, sculpture, percements, creusements, etc....?		Pas de restriction particulière	
29	D		souches: A tout hasard, les troncs de ces souches auraient-ils été conservés?	NON		
29	D		plantations: Peut-on planter partout? des espèces sont-elles proscrites?	OUI	Le choix judicieux et adapté des plantes fait partie des prestations liées au développement du projet.	
29	D		Plantations existantes; doit-on les garder? ou peut-on en supprimer?		La sélection des plantes fait partie des prestations liées au développement du projet.	
29	D		Quelles sont les interventions possibles sur les murets, rambardes, revêtements de sol, luminaires....peinture, remplacement, suppression, démolition?		Pas de restriction particulière. Le site doit être rendu dans son état original après démontage, cette prestation fait partie du budget du jardin.	
29	D		Une restructuration totale du site est-elle envisageable ?	OUI	Le site doit être rendu dans son état original après démontage, cette prestation fait partie du budget du jardin. A moins que la Fondation des l'asile des aveugles souhaite pérenniser le jardin. Aucune garantie n'a été donnée pour l'instant.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
29	D		Le parking surplombant est indiqué comme faisant partie du site; veuillez préciser quelles sont les limites d'intervention sur cette partie? il n'y aura donc pas sur ce parking de stationnement de voiture durant la manifestation?		Seul le parc fait partie du périmètre de projet (sans le parking). A noter que le jardin-terrasse de la cafétéria de l'hôpital, situé à l'ouest de la parcelle, doit pouvoir être accessible pendant toute la durée de la manifestation.	
29	D		Le site sera-t-il approvisionné en eau et en électricité selon les besoins du projet?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.
29	D		Auriez-vous des photos montrant ce "faste d'antan " que vous évoquez dans votre texte introductif au site?	OUI	Ces documents seront transmis aux équipes du site D.	
29	D		Est-il possible d'intervenir SOUS la passerelle en corniche qui longe l'avenue d'Echallens ?	OUI		
29	D		Je viendrais visiter le site le samedi 18 novembre; est-il possible de rencontrer quelqu'un de l'organisation ?	NON		
30	D		Questions sur les photos			
30	D		Comment se fait l'accès au jardin?		Par le parking ou par la cafétéria	
30	D		Le grand arbre que l'ont voit sur l'orthophoto à bien été abattu, n'est-ce pas?	OUI	Un être rouge abattu pour cause de maladie (voir ci-dessous).	
30	D		Il y a plusieurs autres arbres sur le site. Peut-on avoir leur position exact?		Il existe un relevé des arbres sur le site http://map.lausanne.ch (Le fond de plan « plan ville » est une interprétation de l'orthophoto et indique donc le diamètre réel des couronne des arbres.)	
30	D		Existe-t-il un accès depuis la cafétéria de l'hôpital? Il semblerait qu'il y ait aussi un accès par un escalier?	OUI / OUI		
30	D		Y-a t-il un accès direct du jardin vers la rue (Av. d'Echallens)?		Pas actuellement, mais l'organisation planifie la construction d'un escalier à l'angle sud-ouest du belvédère qui permettra un accès direct.	
67	D		Pour "les cahiers DAO (dxf, dwg)", est-il possible d'avoir un relevé topographique du site?	NON		
67	D		Pour "les informations techniques concernant les sites", est-il possible de savoir quel type d'arbres sont les souches?		Ce sont des hêtres et des platanes.	
67	D		Est-il nécessaire de garder un parking pendant l'événement?	OUI	Le parking doit être maintenu.	
67	D		Où l'échelle d'accès temporaire est-elle fournie?		Un accès depuis l'Av. d'Echallens sera installé à l'angle sud-ouest du belvédère.	
67	D		Serait-il possible d'avoir accès aux archives (images et textes) de l'hôpital Jules-Gonin pour s' informer davantage sur l'histoire du jardin?	OUI	Il n'existe pas de texte sur l'historique du jardin pour l'instant. Mais quelque chose se prépare en vue des 175 ans de la Fondation en 2018.	
67	D		Serait-il possible d'avoir plus d'informations en ce qui concerne la maladie dont les souches avaient été atteintes? Quel est l'état actuellement des racines?		Ce sont des hêtres (sur le haut) et des platanes (sur le bas)	Le hêtre était atteint par un champignon de type ganoderme, avec risque de rupture des charpentières. Les platanes taillés en tête de chat étaient fortement dégradés par du polypore hérissé et du phélin. Ils ont été remplacés par un hêtre, deux charmes, un érable champêtres et sorbier.
67	D		Pourrait-on intervenir sur les souches? Si oui, pourrait-on aussi effectuer une construction éphémère?	OUI et OUI		
67	D		Pourrait-on greffer les souches?	OUI		
67	D		Pourrait-on sculpter sa forme?	OUI		
67	D		Serait-il possible d'avoir une alimentation électrique au jardin si on décide d'avoir une installation visuelle?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	Elément à confirmer par le propriétaire la Fondation Asile des aveugles
67	D		Est-ce qu'on pourrait avoir quelque information en plus concernant l'escalier provisoire qui va être mise en place pour accéder au jardin (emplacement , matérialité, dessin, ect.)?		Un escalier droit en échaffaudage est en cours d'étude et prévu à l'angle sud-ouest de la parcelle. Il n'existe pas encore de dessin.	
8	E		Quel est le périmètre affecté au projet? Le projet peut-il par exemple s'étirer jusqu'au trottoir?	OUI		
8	E		Il y a-t-il possibilité de travailler sur les façades (points d'accroches de câble) ou depuis la toiture du bâtiment? Si oui, serait-il possible d'avoir des documents plus précis liés à la structure du bâtiment?	OUI	A vérifier avec le propriétaire. Privilégier une structure autoporteuse.	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage.
8	E		Quelle est la structure sous les pavés de la cour? Les plans et certaines photos montrent un arbre dans la cours qui semble avoir disparu aujourd'hui. Pourriez-vous nous donner plus de précision? Si nous sommes sur dalle par exemple, quelle est la charge admissible?		A l'origine, un magnolia avait été planté dans un pot, mais il n'a pas survécu.	Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.
8	E		Y a-t-il des branchements possibles aux réseaux d'eau et d'électricité? Si oui pouvez-vous nous indiquer leurs positionnements?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.
8	E		Peut-on avoir des informations sur les usagers de la cours et du bâtiment (commerces, bureaux, boîte de nuit, hôpital de jour, ...)	NON	Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
8	E		Auriez-vous d'autres photos récentes du site, de la cours mais aussi depuis le trottoir?	NON		
34	E		Peut-on accrocher une construction légère aux murs du "silo"? Peut-être il y a déjà des crochets au mur?		Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours. Privilégier une structure autoporteuse.	
34	E		Avez-vous des photo's "by night" qui nous donnent un aperçu de l'éclairage?	NON		
34	E		Avez-vous des plans au détail (échelle 1/100 par exemple): rez-de-chaussée, étages, façades...	NON	Ces documents s'ils sont nécessaires à la réalisation (phase projet) pourront être demandés au propriétaire.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
34	E		Les cercles en verre dans le pavier du "silo": sont-ils des éclairages du bâtiment, ou sont-ils des verres qui laissent entrer la lumière au sous-sol?		Ce sont des éléments d'éclairage.	
44	E		Peut-on s'accrocher à la façade du bâtiment ? Quelles sont les possibilités d'ancrage d'une structure ?		Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours. Privilégier une structure autoportée.	
44	E		Doit-on garder un accès véhicule d'urgence ? un accès livraison ?	OUI		
44	E		Doit-on garder la fonction de terrasse pour le restaurant le Canard Pékinoi placé en rez?	OUI		
44	E		Charge d'aménagement acceptée par la dalle ?		Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
44	E		Fonction de puit de lumière à préserver ?	OUI		
44	E		Il y a-t-il une alimentation en eau disponible pour le projet ?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
44	E		Possibilité d'intervenir sur les coursives des étages supérieurs ?	NON		
44	E		La coupe E au format dwg n'est pas très compréhensible (cf print screen ci-dessous), pouvez-vous nous transmettre un plan dwg du bâtiment sur lequel figure les ouvertures et les coursives, ainsi qu'une coupe avec les altitudes de ces dernières ?	NON	La coupe envoyée en PDF est claire en ce qui concerne les niveaux et la situation de la roche-mère. En ce qui concerne le plan en dwg, il fournit toutes les données disponibles. Un plan du bâtiment s'il est nécessaire à la réalisation (phase projet) pourra être demandé au propriétaire.	
44	E		Faut-il garantir un apport de lumière naturelle aux espaces intérieurs sur cour ? Peut-on obstruer les fenêtres ?		Il vaut mieux éviter d'obstruer les fenêtres.	
44	E		Pouvez-vous communiquer le nom des équipes sélectionnées pour le site ?	NON		
44	E		Il y a deux périmètres de concours représentés sur le plan. Le premier se limite au bâtiment, le deuxième comprend le trottoir sur la place chauderon et celui de l'avenue de Beaulieu.		Le périmètre de réflexion englobe un site dans son ensemble, la galette et ses ouvertures vers la rue, permettant par exemple la visibilité du projet. Le périmètre de concours est celui qui est strictement réservé au projet.	
44	E		Pouvez-vous préciser quel est le tracé exact du périmètre ou s'il y a une différence entre ces deux tracés ?		Le périmètre de réflexion englobe un site dans son ensemble, la galette et ses ouvertures vers la rue, permettant par exemple la visibilité du projet. Le périmètre de concours est celui qui est strictement réservé au projet.	
20	F		Le site d'intervention comprend quelle emprise : la surface du jardin-parking avec la grille , ou uniquement le linéaire de la grille de délimitation ?		Le site est constitué du linéaire de la grille autour de l'ancien bâtiment du Crédit Foncier Vaudois. A privilégier le côté ouest vers la rue du Petit-Rocher et le nord-ouest vers la rue du Maupas	
20	F		Si l'intervention se limite à la seule grille, quelle est l'épaisseur acceptée dans le périmètre de projet ?		L'emprise est celle nécessaire au projet, sachant que le périmètre de projet porte sur une partie de la grille, comme décrite à la question précédente.	
20	F		Si l'intervention peut se réaliser sur l'intérieur du site, quelles sont les limites du projet ?		L'emprise est celle nécessaire au projet, sachant que le périmètre de projet porte sur une partie de la grille, comme décrite à la question précédente.	
20	F		Dans la temporalité du festival, quel sera l'usage des places de stationnement, à l'intérieur du site, ainsi que l'usage de la pelouse au bout ?		Comme usuelle. Pas de changement d'affectation.	
20	F		Durant l'exposition, si le stationnement est conservé, est-il possible d'investir le reste du site ?	NON		
20	F		Dans les documents fournis, nous avons une coupe transversale sur le bassin. Cette coupe précise-t-elle le lieu d'intervention ?	NON	elle est indicative.	
20	F		Actuellement le site reste accessible la nuit, depuis le portail côté place Chauderon. Un dispositif particulier pour fermer le site la nuit est-il envisagé ?	NON		
48	F		Est-ce que la clôture est protégée ou inscrite au patrimoine ?		Bâtiment classé en note 2 y compris les abords.	
48	F		Est-ce que les aires intérieures à la parcelle (parking, jardin, toiture des garages, etc) peuvent être utilisées et/ou aménagées ?	NON	Le site est constitué du linéaire de la grille autour de l'ancien bâtiment du Crédit Foncier Vaudois. A privilégier le côté ouest vers la rue du Petit-Rocher et le nord-ouest vers la rue du Maupas	
48	F		Pouvons-nous agir sur les façades du bâtiment BCV ?	NON		
48	F		Est-ce que certains des accès (voiture et piéton) de la clôture doivent être maintenus pendant la durée de l'évènement LJ 2019 ? Si oui, lesquels ?	OUI	Le site est constitué du linéaire de la grille autour de l'ancien bâtiment du Crédit Foncier Vaudois. A privilégier le côté ouest vers la rue du Petit-Rocher et le nord-ouest vers la rue du Maupas	
33	G		Quelle marge de manœuvre on a sur l'aménagement existant dans le site (bancs, poubelles, éclairage)? Est-il envisageable de le remplacer ou est-il impératif de le préserver ?	OUI	Il n'y a pas de restriction, tout est envisageable. Nous rappelons toutefois qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage.	
15	H		Documents complémentaires : est-il possible de mettre à disposition une élévation du pont en dwg, ainsi qu'éventuellement un modèle 3D du pont ?	NON	Plans historiques en pdf	
15	H		Le site H « trottoir nord du grand pont » correspond il uniquement au trottoir dans sa partie haute ? Est-il possible d'investir également le trottoir de la rue et de la place centrale en partie basse ?		Le périmètre de réflexion englobe un site dans son ensemble, le trottoir nord et ses relations avec son environnement, permettant par exemple la visibilité du projet. Le périmètre de concours est celui qui est strictement réservé au projet.	
15	H		Est-il possible de fixer des éléments et/ou structures légères au trottoir du pont, au pont et ses piliers, ou encore aux éléments de mobiliers urbain présents le long du trottoir nord (rambarde, poteaux électriques, lampadaires) ?		La rambarde du pont est relativement fragile, selon les indications fournies dans le programme du concours.	Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.
15	H		La circulation piétonne doit-elle être assurée sur le trottoir nord durant la durée du festival ?	OUI		
15	H		Quelle est la charge maximale que peut supporter le trottoir nord du grand pont ?		Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
54	H		Questions relatives au fonctionnement du festival :Pouvons-nous supprimer le trafic automobile d'une des voies de la chaussée durant la réalisation de Lausanne jardins 2019, où est-ce prioritaire de maintenir les deux sens de circulation effectifs ?		Pas de suppression de trafic possible.	
54	H		L'intervention sur le Trottoir du Grand-Pont doit-elle se situer en surface (c'est-à-dire, sur la ligne du sol du trottoir vers le haut), ou bien peut-on également considérer le dessous immédiat du trottoir (façade du pont) comme zone de projet à occuper?	OUI		
54	H		L'intervention doit-elle être réalisée avec des éléments naturels ? Peut-elle être résolue uniquement avec des éléments artificiels ?		A priori oui, mais s'agissant d'une manifestation de jardins, l'évocation du végétal est importante.	
54	H		Au vue de l'utilisation de variétés naturelles, quelle durée / permanence dans le temps devons-nous considérer? Dans le cas d'être sélectionné, à partir de quelle date pourrait-on commencer à mettre en place le projet in-situ de manière à anticiper la croissance et floraison des éléments naturels ?		Le temps d'un été (de juin à octobre). La mise en place est prévue en mai, mais s'il faut davantage de temps, on peut imaginer une mise en place anticipée. Cette vérification sera faite à l'issue du concours lors de l'étude de faisabilité.	Calendrier: Août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville Janvier 2019: rendu du projet définitif Mai - juin 2019: exécution des jardins Mi-juin : inauguration Mi-juin à mi-octobre: manifestation fin Octobre : démontage et remise en état
17	I		Pourrions-nous avoir la liste des événements ayant lieu sur la place Saint François pendant la durée du festival ?		Il est encore trop tôt pour obtenir le calendrier - à préciser après la phase de concours.	
17	I		Peut-on imaginer que le projet se pérennise au-delà du festival ?		La manifestation a lieu de mi-juin à mi-octobre 2019, le temps de la manifestation. Certaines interventions seront pérennisées à l'issue de la manifestation. La décision de pérennisation sera prise après la manifestation en fonction des projets.	
17	I		Peut-on s'appuyer structurellement sur les bâtis, végétaux existants ?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
56	I		Le périmètre du concours est-il strict ? Des éléments peuvent-ils s'étendre au-delà du contour des arbres si l'élément organisateur du projet reste centré sur ces derniers ?	NON/ OUI	Le périmètre de réflexion englobe un site dans son ensemble, permettant par exemple la visibilité du projet. Le périmètre de concours est celui qui est réservé au projet.	
56	I		Pour assurer la stabilité du projet (ancrage dans le sol d'une structure), est-il possible d'enlever quelques pavés qui revêtent la place ? Si oui, selon quelles conditions ?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
56	I		Sera-t-il possible d'attacher ou de fixer des objets contre les arbres, qui seraient enlevés à la fin de la compétition sans dommage pour ces derniers ?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
56	I		Le site dispose-t-il d'un accès à l'électricité et à l'eau? Si oui, où se trouve cet accès?	NON	Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévu au budget.	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.
62	I		Pourriez-vous nous fournir un plan des terrasses qui occupe la zone des grands arbres?	NON	Nous n'avons pas cette information. Mais information visible sur google maps	
62	I		Pourriez-vous nous fournir un plan du cadastre souterrain (canalisation, empiètement des arbres, électricité, chauffage,...)? Ou la position des éléments présent sous la place?	NON	Un plan des réseaux pour chaque site est à disposition sur la page http://lausannejardins.ch/fr/concours/docphase2/ L'emprise racinaire des arbres n'est pas cadastrée.	Voir site cartographique de la ville http://map.lausanne.ch
62	I		Pourriez-vous nous fournir les servitudes qui grèvent la place?		Nous n'avons pas cette information.	
62	I		Pourriez-vous nous fournir un calendrier des événements qui occupe la zone des grands arbres durant l'été ?		Il est encore trop tôt pour obtenir le calendrier des manifestations - à préciser après la phase de concours.	
62	I		Y a-t-il une limite de passage de sécurité (pompiers, police, accès aux commerces, ou autres) pour livraison à respecter		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
63	I		Dans les documents de concours on parle de six arbres, mais dans tous les dessins sont représentés huit arbres. Comment se comporter?		Erreur de texte. Il y a bien 8 arbres. Voir plan des réseaux pour emprise foliaire.	
64	I		Le périmètre de concours est seulement la projection en plan des arbres ou elle peut s'étendre vers la place et l'église?	NON		
64	I		Comme on doit considérer le dehors du restaurant? Il existe encore? Il faut maintenir une distance de sécurité?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
46	J		Projet Que se passe-t-il avec la ramification dans le tunnel? Où ça finit? Pouvez-vous être plus précis sur cette partie?		Les documents transmis au format dwg fournissent les données disponibles.	
12	J		Est-ce que vous pouvez nous mettre à disposition les plans détaillés de l'architecture du passage Saint-François « ouest » à l'échelle 1 :100 ou 1 :50 ?? Le plan 1: 200 fourni dans le dossier à télécharger ne contient pas suffisamment d'informations. - En particulier nous vous demandons les détails des vitrines et de toutes les autres installations dans le passage, la situation des diverses portes aux locaux techniques, les points d'accès à l'électricité, à l'eau, aux lumières existantes, etc.		En ce qui concerne le plan en dwg, il fournit toutes les données disponibles. Un plan plus détaillé s'il est nécessaire à la réalisation (phase projet) pourra être demandé aux propriétaires.	
12	J		Dans la description du passage St-François « Ouest » il n'est pas clairement mentionné si il y a la possibilité d'avoir accès, utiliser, transformer les infrastructures existantes (vitrines, locaux inutilisés actuellement) ou bien si ceux-ci sont des propriétés privées?		En ce qui concerne le plan en dwg, il fournit toutes les données disponibles. Un plan du bâtiment s'il est nécessaire à la réalisation (phase projet) pourra être demandé au propriétaire.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
12	J		Dans la description du site, sous le titre Enjeux, il est dit « il est prévu à moyen terme de réduire le trafic automobile, ce qui rendrait ce passage souterrain obsolète » Est-ce qu'en 2019 ces mesures de réduction du trafic automobile seront déjà réalisées ? Est-ce que le passage ouest sera déjà devenu « obsolète » ? Ou est ce qu'il doit continuer de fonctionner comme passage public entre le haut et le bas comme aujourd'hui ?		Le passage souterrain devra continuer à permettre le passage des piétons. Il se peut que les travaux visant à réduire le trafic ne soient pas terminés avant 2019.	
12	J		Jusqu'à quel point pouvons-nous imaginer un projet en terme de permanence? Tout doit être démontable une fois Lausanne-jardins terminé, ou est-ce possible d'imaginer un projet qui change certains aspects du passage de manière permanente? - En particulier, avons-nous la permission de modifier sol et plafonds? (trous dans le sol, les murs ou le plafond)		Certaines interventions seront pérennisées à l'issue de la manifestation. La décision de pérennisation sera prise après la manifestation en fonction des projets. C'est pourquoi les coûts de la remise en état doivent être intégrés au budget.	
12	J		Est-ce dans l'agenda de nettoyer le lieux en amont de Lausanne-jardins? Actuellement, les murs et le sol du passage «ouest» sont extrêmement sales.		Le nettoyage des murs sera demandé avant la manifestation.	
12	J		Containers en béton: Aurons-nous accès aux deux containers en béton qui sont suspendus à l'entrée et à la sortie du passage « ouest »? Ils sont actuellement remplis de buissons et de certains arbres.		A priori oui. Les buissons ont actuellement un rôle de garde-corps contre la chute	
12	J		Vitrines: Avons-nous la possibilité d'utiliser ou enlever les panneaux publicitaires?		A priori oui.	DEMANDE EN COURS DU COLLECTIF Artetra pour valorisation de cet espace (10.11.2017).Le département de l'économie gère l'ensemble des vitrines et kiosque. Les demandes seront faites en fonction des propositions du projet lauréat
12	J		Vitrines: Avons-nous la possibilité d'utiliser la totalité des vitrines ? (certaines sont utilisées comme espaces publicitaires).		A priori oui.	Le département de l'économie gère l'ensemble des vitrines et kiosque. Les demandes seront faites en fonction des propositions du projet lauréat
12	J		Vitrines: Avons-nous la possibilité de transformer ou carrément enlever certaines vitrines? ou le kiosque abandonné?		A priori oui. Un permis de construire en cours pour refaire le kiosque (boulangerie Pouly avec zone de consommation sur place+ réfection des toilettes). Le planning du chantier n'est pas connu à ce jour.	Le département de l'économie gère l'ensemble des vitrines et kiosque. Les demandes seront faites en fonction des propositions du projet lauréat
12	J		Vitrines: Aurons-nous accès et pourrions-nous utiliser ce kiosque? entièrement ou en partie? Est-il géré par la ville ou de propriété privée? Avec qui devons-nous engager une conversation afin de pouvoir l'utiliser?		A priori oui.	Le département de l'économie gère l'ensemble des vitrines et kiosque. Les demandes seront faites en fonction des propositions du projet lauréat
12	J		Lumières: Avons-nous la possibilité de modifier totalement la situation en matière d'éclairage? Actuellement, l'éclairage se constitue de néons dont une grande partie sont inutilisables.		A priori oui.	
12	J		Autorisations pour des événements temporaires: Si nous désirons organiser des événements temporaires, performances, etc (performance sonores, visuelles, projections film, souper, workshops, etc) comme faisant partie intégrante de notre projet, avez-vous les autorisations pour cela? quelles sont les règles à respecter en termes de sécurité, horaires, etc. Comment cela doit-il se planifier?		Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	L'animation des jardins peut être suggérée pour le concours et organisée après la deuxième phase de sélection, en concertation avec l'équipe de la manifestation.
18	J		Est-il possible d'utiliser les vitrines? Et le kiosque désaffecté? À quelles conditions?		A priori oui. Un permis de construire en cours pour refaire le kiosque (boulangerie Pouly avec zone de consommation sur place+ réfection des toilettes). Le planning du chantier n'est pas connu à ce jour.	Le département de l'économie gère l'ensemble des vitrines et kiosque. Les demandes seront faites en fonction des propositions du projet lauréat
18	J		Peut-on intervenir sur l'éclairage du passage souterrain?		A priori oui.	
18	J		Y a t-il un accès à l'eau courante?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
18	J		Peut-on déplacer le photomaton?		A priori oui.	
40	J		Disposez-vous d'un relevé des vitrines et de l'ancien kiosque présents dans le passage St-François OUEST ?		En ce qui concerne le plan en dwg, il fournit toutes les données disponibles. Un plan du bâtiment s'il est nécessaire à la réalisation (phase projet) pourra être demandé au propriétaire.	
40	J		Est-il possible d'investir les vitrines existantes dans le passage en vue de l'installation de LJ19 ?		A priori oui.	Le département de l'économie gère l'ensemble des vitrines et kiosque. Les demandes seront faites en fonction des propositions du projet lauréat
40	J		Idem pour la boulangerie hors service. Peut-on utiliser l'ancien commerce et ses équipements ?		A priori oui. Un permis de construire en cours pour refaire le kiosque (boulangerie Pouly avec zone de consommation sur place+ réfection des toilettes). Le planning du chantier n'est pas connu à ce jour.	
40	J		Une personne de l'équipe peut-elle prendre place ponctuellement dans l'ancien kiosque du commerce ?		A priori oui.	
40	J		Le photomaton existant pourra-t-il être enlevé du passage St-François lors de l'évènement ?		A priori oui.	
40	J		Des fixations légères peuvent-elles être installées au plafond, entre les poutres métalliques, au niveau de la dalle béton ?		A priori oui.	
40	J		Des fixations légères peuvent-elles être réalisées au sol (petits percements dans le revêtement) ?		A priori oui.	
40	J		Est-il possible de transformer le sol existant de manière éphémère ou pérenne, par des ajouts de matières ?		A priori oui.	
40	J		Pouvons-nous nous approprier l'éclairage existant, le modifier, enlever ou remplacer les néons ?		A priori oui.	
40	J		Peut-on investir les panneaux d'affichage de la SGA pour notre propre affichage ?		A priori oui. Coût de la location à intégrer au budget	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
40	J		L'escalator et les marquises qui surplombent les entrées du passage St-François peuvent-ils être utilisés pour un affichage éphémère (voire pérenne) ?		A priori oui.	
40	J		Les jardinières surplombant les deux entrées du passage Saint-François peuvent-elles être utilisées pour y planter un type de végétation spécifique ? Peut-on intervenir sur la végétation existante ?		A priori oui. Les buissons ont actuellement un rôle de garde—corps contre la chute.	
22	K		Le passage est éclairé jour et nuit par des néons plafonniers. Peut-on modifier cet éclairage? Si oui, dans que limites?		A priori oui. A vérifier dans le cadre du développement du projet. Un permis de construire en cours pour refaire le kiosque (boulangerie Pouly Tradition SA) avec zone de consommation sur place+ réfection des toilettes). Le planning du chantier n'est pas connu à ce jour.	
22	K		Peut-on percer le bitume entre le niveau de la chaussée et le passage de St-François pour passer des câbles ou un canal? (Diamètre env 120 mm)		Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet après le concours.	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage.
22	K		Les vitrines actuellement vides sur la paroi côté est seront-elles utilisées d'ici le concours?		Nous n'avons pas d'information à ce sujet.	Le département de l'économie gère l'ensemble des vitrines et kiosque. Les demandes seront faites en fonction des propositions du projet lauréat
22	K		Peut-on perfore le sol, les murs ou les colonnes pour avoir des points d'ancrage? (Diamètre max 12 mm)	OUI		
22	K		Y'a-t-il un accès à l'eau?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
22	K		Y'a-t-il un accès à l'électricité? Si oui, quel est l'ampérage disponible?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	
22	K		Peut-on considérer la création d'une structure métallique légère au dessus de l'accès aux escalators, côté sud ou côté nord? Ceci en respectant les normes de sécurité et les normes SIA en vigueurs.	OUI		
23	K		Entrées depuis la place: Y a t'il des escaliers et des escalators? Pourrions nous avoir des photos depuis la place de ces entrées? l'entrée par escalier est elle en partie haute du plan à travers le" kiosque"? en partie basse du plan ce sont des doubles escaliers?		oui, de chaque côté du passage; non; il y a bien un accès par un escalier passant sous le kiosque; oui; un escalator puis un escalier à double volée.	
23	K		Quelles sont les limites d'intervention en extérieur autour de ces entrées? la délimitation figurant sur le plan est elle celle de l'extérieur?		La délimitation du périmètre sur le plan correspond est celle du sous-sol.	
23	K		Peut on avoir les coordonnées GPS de ces entrées?	NON		
23	K		Pouvons nous faire installer des rampes de lumières horticoles dans le passage?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
23	K		Pourriez vous annoter la coupe , elle n'est pas très compréhensible		La coupe montre la relation entre le sol urbain, le sous-sol couvert et le niveau de la roche-mère.	
45	K		Quelles parties du passage piétonnier doivent rester accessibles? Est-il possible de fermer par ex. une entrée?		Le passage souterrain devra continuer à permettre le passage des piétons. Il se peut que les travaux visant à réduire le trafic au niveau 0 ne soit pas terminés avant 2019.	
45	K		Peut-on utiliser les vitrines existantes?		A priori oui.	Le département de l'économie gère l'ensemble des vitrines et kiosque. Les demandes seront faites en fonction des propositions du projet lauréat
45	K		Pouvez-vous fournir un plan d'étage CAD avec les pièces secondaires existantes? Pouvez-vous fournir un plan de section CAD?		En ce qui concerne le plan en dwg, il fournit toutes les données disponibles. Un plan plus détaillé s'il est nécessaire à la réalisation (phase projet) pourra être demandé à la ville.	
45	K		Existe-t-il des données sur les flux de trafic de passagers dans le passage piétonnier?	NON		
45	K		Y a-t-il des utilisations ou des événements spéciaux dans le passage piétonnier en ce moment?	NON		
60	K		Est-il possible d'obtenir des plans plus précis? plans d'archives par exemple ?		En ce qui concerne le plan en dwg, il fournit toutes les données disponibles. Un plan plus détaillé s'il est nécessaire à la réalisation (phase projet) pourra être demandé à la ville.	
60	K		Est-il possible d'avoir une coupe plus précise que celle qui a été fournie ?	NON	La coupe montre la relation entre le sol urbain, le sous-sol couvert et le niveau de la roche-mère.	
60	K		L'épaisseur des dalles en coupes correspond-elle à une quelconque réalité ?	NON	L'épaisseur est indicative. En ce qui concerne le plan en dwg, il fournit toutes les données disponibles. Un plan plus détaillé s'il est nécessaire à la réalisation (phase projet) pourra être demandé à la ville.	
60	K		Contexte : Le projet de transformation de POULY est-il à prendre en considération ? Sachant qu'une enquête publique est en cours pour la "transformation de l'espace de vente existant", et qu'il s'agirait même d'un agrandissement avec aménagement d'un " tea-room" selon consultation des plans.		Selon nos informations, il n'est pas certain que la boulangerie et le tea-room soient construits d'ici 2019. Quoi qu'il en soit les commerces doivent continuer à pouvoir fonctionner le temps de la manifestation.	
60	K		Contexte : Le périmètre du concours intègre-t-il les commerces présents dans le passage, Pouly et cordonnier ?	NON		
60	K		Contexte : Ces commerces doivent-ils avoir une garantie de visibilité pendant la durée de la manifestation ?	OUI		

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
60	K		Technique : Est-il possible d'avoir une arrivée d'eau à disposition pendant la durée de la manifestation ?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
60	K		Technique : Est-il possible d'avoir des arrivées électriques à disposition pendant la durée de la manifestation ?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	
60	K		Technique : Comment la ville entretient et nettoie ce passage ? Cet entretien doit-il être garanti pendant la durée de la manifestation ?		L'entretien peut s'adapter en fonction du projet proposé.	
60	K		Technique : Les accès aux locaux techniques (différentes portes dans le passage) doivent-ils être conservés pendant la durée de la manifestation ?		A priori, oui.	
9	L		Quand vous parlez de la mémoire du site, vous faites référence à la mémoire physique (terrain) ou à la mémoire historique (propriétaires, personnages, etc) ?		La mémoire dans toutes ses dimensions.	
9	L		Est ce que l'entretien de la promenade est faite par la ville de Lausanne ou par une entreprise privée ? Quels jours, à quelle heure ?		L'entretien courant du jardin n'est pas à prendre en compte dans le budget, il sera assuré par les jardiniers de la Ville de Lausanne.	
9	L		Est ce que on pourrait réfléchir à l'idée de une intervention à long terme ?	NON	Certaines interventions seront pérennisées à l'issue de la manifestation. La décision de pérennisation sera prise après la manifestation en fonction des projets. Les coût de la remise en état éventuelle doivent donc être intégrés au budget	
9	L		Es ce qu'il aura la possibilité de proposer une intervention selon les saisons de l'année ?		La manifestation se déroule de mi-juin à mi-octobre 2019.	
9	L		Dans la phase « avant exécution », ça pourrait exister des opposant (voisinage) vis à vis l'intervention ?		a priori non	
9	L		L'opéra utilise de temps en temps la promenade pour des activités liée à celle-ci ? Si oui de quel type ?	NON	pas à notre connaissance	
9	L		L'utilisation de cette promenade est 100% publique ou il y a certains activités qu'on peut faire de manier privée en tant que riverain ou citoyen lausannois.	OUI	La promenade est complètement publique.	
9	L		Pourriez-vous nous confirmer s'il y a possibilité de tailler (ne pas abattre) certains arbres ou végétation existant?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet et devra être validée par le SPADOM.	
9	L		Il y a des arbres ou végétation protéger sur le site ?		Tous les arbres majeurs sont protégés en ville de Lausanne.	
9	L		On pourrait avoir un cadastre des arbres et végétation existants sur le site (types, espèces, plantations, hauteurs, etc)	NON	Il n'existe pas de cadastre des arbres.	Il existe un relevé des arbres sur le site http://map.lausanne.ch (Le fond de plan « plan ville » est une interprétation de l'orthophoto et indique donc le diamètre réel des couronne des arbres.)
9	L		Est ce qu'existe un gabarit à respecter pour les intervention sur le site ? Si oui, laquelle ?		Pas d'indication à ce sujet. En cas d'intervention de très grand gabarit, vérifier dans le règlement d'urbanisme. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
9	L		Jusqu'au quelle profondeur (creuser) on pourrait éventuellement intervenir le site ?		Il n'y a pas de limite.	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.
9	L		Est ce qu'il y a de prises électriques sur le site et de points d'eau? Si oui vous nous pourriez nous fournir un plan ou croquis d'implantation. Sinon, il y aura la possibilité de mettre en place certains.	OUI/ NON	Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.
43	L		Le site peut-il être éclairé ? Y-a-t'il l'électricité?	OUI	Un éventuel éclairage scénographique, tout comme son raccordement au réseau, doit être prévu dans le budget.	
43	L		Peut-on être assuré d'avoir une arrivée d'eau avec au minimum 3 bar de pression ?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
7	M		En référence au site M. Croisée de Georgette: on peut considerer les quatre trottoirs de Croisée pour la composition du projet?	OUI		
7	M		On peut occuper le parking du chargement placé près de Meylan Fleurs?		Il faut au moins garantir la possibilité pour Meylan Fleurs de charger et décharger.	
7	M		Il est possible d'avoir des photos qui fais voir les quatre rue de la Croisée? Avec en regard plus vaste?	NON		
7	M		Il est possible de réaliser quelque chose au niveau du passage piétons?		Oui, mais attention normes de sécurité et aux différents marquages, notamment les marquages tactiles pour malvoyants.	
41	M		Peut-on utiliser les balcons des bâtiments privés ?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
41	M		Peut-on utiliser les infrastructures du domaine public tel que les abris de bus, les portes drapeaux, ...	OUI		
41	M		Quels sont les alimentations (électriques et hydraulique) mis à notre disposition ?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
41	M		Dans quelle mesure peut-on exploiter le bâtiment de « La Mobilière » (toiture, pilier...)		Nous ne pouvons pas répondre à cette question.	
41	M		Le sol peut-il être utilisé comme support pour appliquer de la peinture ou fixer toute formes d'installation ?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet à l'issue du concours.	
41	M		Quels sont les limites d'encombrement des trottoirs, quelles emprises au sol peut-on envisager ?		Il faut garantir le flux piétonnier. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
41	M		Peut-on utiliser les arbres existants comme support, sans endommager ceux ci ?		A priori oui.	
4	N		Vous attendez que nous poursuivions ce type de projet, dévoué au sous sol avec une installation creative, ou devons-nous travailler principalement pour améliorer les parterres avec des éléments esthétiques, des buissons, des fleurs, etc... pour le confort des habitants des bâtiments adjacents?		Nous attendons des projets créatifs en lien avec la pleine terre.	
4	N		Dans votre photo IMG_9493 (attaché n.1), le parterre présente une ouverture dans le sol, qui n'est pas marquée dans le plan: qu'est-ce que c'est? Nous croyons qu'il soit une ventilation pour le garage, n'est-ce pas? Avez vous des autres photos et un plan plus détaillés de cette ouverture?		Cette ouverture dans le sol est un puit de lumière pour éclairer les bureaux du sous-sol. Nous n'avons pas d'autres photos.	Plus de détail sur le site http://map.lausanne.ch (le fond de plan « plan ville » est une interprétation de l'orthophoto).
4	N		Devons-nous utiliser tous les six parterres ou seulement la partie plus large, sur laquelle nous avons présenté notre projet dans la première phase du concours ?		Le périmètre du concours a été défini en rouge sur le plan au 1/500 (6097 et 6124). Les autres parterres peuvent faire l'objet de propositions d'aménagement, mais il n'y a pas eu encore de demande d'autorisation pour ces parcelles. Elles seront faites si besoin en fonction de la proposition du projet lauréat.	
11	N		Pouvons nous faire des interventions en dehors du périmètre du projet? et si oui en quelle mesure?		Le périmètre du concours a été défini en rouge sur le plan au 1/500 (6097 et 6124). Les autres parterres peuvent faire l'objet de propositions d'aménagement, mais il n'y a pas eu encore de demande d'autorisation pour ces parcelles. Elles seront faites si besoin en fonction de la proposition du projet lauréat.	
11	N		En quelle mesure pourrions nous intervenir sur le périmètre de réflexion?		Le périmètre de réflexion englobe un site dans son ensemble, permettant par exemple la visibilité du projet. Le périmètre de concours est celui qui est strictement réservé au projet.	
11	N		Pouvons nous installer des structures mobiles et légères ou, par exemple, des pots tout au long des trottoirs?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
11	N		Le long l'Avenue du Rumine quel genre de passage piétonnier est-il normal et pendant le Festival ?		Le flux du passage piétonnier est relativement faible. Mais doit être garanti pendant toute la manifestation. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	Le passage des petits véhicules d'entretien est également à prendre en considération.
31	N		Est-ce que la zone adjacente du trottoir peut également être utilisée?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
31	N		Peut-on également utiliser la zone intermédiaire des deux zones (parking)? par exemple via un pont de connexion?		Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
31	N		Le bassin d'eau peut-il être utilisé? pataugeoires?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
31	N		Les façades du bâtiment peuvent-elles être incluses, enregistrées?		A priori oui. Cette vérification fait partie des prestations liées au développement du projet.	
53	N		Peut-on planter en pleine terre ? Et si oui quel type de végétaux : vivaces ? annuelles ? arbustes ? Arbres ?		A priori oui.	
53	N		Peut-on supprimer le gazon (au moins en partie) pour proposer une autre occupation du sol?		A priori oui. La remise en état du site ainsi que les coût qui y sont liés sont à la charge des équipes.	
53	N		Avez-vous un plan des réseaux sur le site, et si oui pouvez-vous nous le communiquer ?	OUI	Dossier "réseaux" à télécharger sur le site http://lausannejardins.ch/en/contest/docphase2/	
53	N		Avons-nous accès à l'électricité sur les deux parcelles et si oui, où pouvons-nous nous raccorder ?		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	
53	N		Avons-nous accès à l'eau sur les deux parcelles et si oui, où pouvons-nous nous raccorder ?		La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.	
53	N		Il existe un panneau en bois sur la parcelle (partie nord du massif) à quoi sert-il ? va-t'il être démonté ?		Le panneau en bois sert de support pour des informations, il peut être démonté.	
53	N		Le bâtiment a-t-il un parking souterrain ?		pas d'information à ce sujet	
53	N		Qui est en charge habituellement de l'entretien de cet espace ? Est-ce une entreprise privée, ou les services publics ?		L'entretien courant du jardin pendant la manifestation sera assuré par les jardiniers de la Ville de Lausanne. Il n'est pas à prendre en compte dans le budget. En temps normal, c'est le propriétaire qui est en charge de l'entretien.	
53	N		Qui sont les usagers aujourd'hui ? Qui sont les propriétaires ? pour les deux parcelles.		Le propriétaire des deux parcelles du périmètre du concours est la compagnie Swiss Life.	
53	N		Quelle est la fonction de l'espace situé entre les deux parcelles ? Peut-on intervenir dessus ?		Ce sont des entrées d'immeubles. Il faut se limiter au périmètre d'intervention.	
53	N		Le talus couvert de lierre semble faire partie de la parcelle, sur quoi donne t-il ?		Pas d'information à ce sujet	
65	N		Est-il possible d'impacter proprement et ponctuellement les murs ? les haies basses ? la pelouse ?		Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	
65	N		Est-il envisageable de dépasser le périmètre de quelques mètres (1 m ? 2 m ? par exemple)		Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	
65	N		Quelle est la hauteur maximale d'intervention ?		Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
10	O		A partir de quelle date la réalisation du projet peut débuter?		août 2018 : rendu de l'avant projet définitif et de la liste de plantes annuelles pour la mise en culture par les jardiniers de la ville janvier 2019: rendu du projet définitif mai - juin 2019: exécution des jardins mi-juin : inauguration mi-juin - mi-octobre: manifestation fin octobre : démontage et remise en état	
10	O		Dans l'optique de cette réalisation, est-il possible de sécuriser par étapes les surfaces en travaux? Existe-t-il un service de surveillance du site durant cette réalisation?	NON		
10	O		L'organisation du concours prévoit-elle une rencontre formelle entre les candidats et le corps enseignant de l'école afin de favoriser les synergies nécessaires à une cohabitation vertueuse?		De premiers contacts ont été pris avec le collège. Une rencontre pourra être organisée après la deuxième phase de sélection, en concertation avec l'équipe de la manifestation. Le contact avec la direction de l'école doit impérativement passer par l'équipe de Lausanne Jardins	
10	O		L'organisation du concours prévoit-elle une communication avec les habitants du quartier susceptible de générer une participation collaborative de ceux-ci?	NON	Cela fait partie des prestations liées au développement du projet.	
10	O		Est-il possible de prévoir dans notre projet de légères modifications de la topographie du site? Si oui en quelles proportions?	OUI	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.	
38	O		Est-il possible de creuser dans le sol?	OUI	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.	
38	O		Est-il possible d'impliquer avec des ateliers et des événements collatéraux le quartier et les élèves de l'école à côté du site?	OUI	Le contact avec la direction de l'école doit impérativement passer par l'équipe de Lausanne Jardins	
42	O		La construction prévue d'une extension du collège par la ville, aura-t-elle commencé d'ici l'automne 2019?		Travaux initialement prévus à compter de janvier 2018. Permis de construire bloqué par opposition en cours.	
42	O		Le retard du projet de cette extension, est-il dû à une opposition du voisinage?		Oui. L'origine de l'opposition n'est pas connue.	
42	O		Des modifications du site sont-elles prévues d'ici l'automne 2019, tel que le déplacement des portacabines? - La surface sous laquelle se trouve actuellement les portacabines, sera-t-elle libre? - Le préau sur la salle de gym sera-t-il occupé?		Pas d'information. Travaux initialement prévus à compter de janvier 2018. Permis de construire bloqué par opposition en cours.	
47	O		Dans le cas d'une construction provisoire (en bois ou métal), quelles sont les régulations et limites à prendre en compte (taille, limite de hauteur, distance à la limite de parcelle, périmètre de construction) ?		Installation non soumise à enquête publique donc pas de contraintes réglementaires particulières dans le cadre du concours d'idées	
47	O		Est-il possible d'encrenir une construction au sol par des plots ponctuels / fondations provisoires en béton ?	OUI	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.	
47	O		Il y a-t-il des mesures de sécurité particulières à appliquer dû à la présence des enfants ?	OUI	Préau d'école soumis à une forte pression d'usage. Les aspects de solidité, accessibilité et dangerosité seront étudiés dans le cadre du développement du projet et soumis à autorisation du service des écoles.	
61	O		Peut-on entrer en contact avec l'école ? L'école a-t-elle été mise au courant de l'événement Lausanne-Jardins?		De premiers contacts ont été pris avec la direction de l'école. Le contact avec la direction de l'école doit impérativement passer par l'équipe de Lausanne Jardins	
61	O		Qu'entend-on exactement par « préau » ? Ce terme fait-il référence à une cours d'école ou bien s'agit-il d'une structure bâtie ? Dans ce dernier cas, y a-t-il réellement un préau sur le site ?		Le terme préau fait référence à une cours d'école.	
61	O		Quels types de bâtiments se trouvent autour du préau Messidor? Logements, bureaux, commerces...		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Quelles sont les catégories socio-professionnelles des habitants du quartier ?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Quel sont les origines géographiques des habitants ?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Combien de temps les gens occupent-ils leur logement dans ce quartier ? (Mobilité ou sédentarité des habitants)		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Comment est composée la population des enfants de l'école ? Est-ce que leurs parents, voire leurs grands-parents ont grandi dans le quartier ?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Peut-on entrer en contact avec le directeur de l'école pour recueillir des informations par rapport aux points abordés ici ?	NON	Le contact avec la direction de l'école doit impérativement passer par l'équipe de Lausanne Jardins	
61	O		Les usagers du parc autres que le personnel de l'école ou les enfants sont-ils autorisés à rester dans le jardin pendant les horaires de récréation ?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	demande en cours
61	O		Le fait que le jardin soit ouvert et partagé entre usagers différents nécessite-t-il plus de surveillants qu'ailleurs ?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	demande en cours
61	O		Quelles sont les normes de sécurité pour des équipements/installations pouvant accueillir des enfants ?		Préau d'école soumis à une forte pression d'usage. Les aspects de solidité, accessibilité et dangerosité seront étudiés dans le cadre du développement du projet et soumis à autorisation du service des écoles.	
61	O		Tous les enfants sortent-ils en même temps ou bien existe-t-il un partage de l'espace, par tranches d'âge par exemple, et un échelonnement des récréations ?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	demande en cours

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
61	O		Qui est Mr Eglantine, qui a donné son nom de l'école ?		Eglantine se réfère au nom de la campagne qui existait là à l'époque, et non pas à quelqu'un. Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Existe-t-il des données historiques accessibles sur le lieu?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Peut-on avoir accès à des ressources photographiques sur l'école et le jardin ?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	demande en cours
61	O		Des événements en relation avec le jardin, ou qui ont lieu dans le jardin, sont-ils organisés ? Si oui, à quelle fréquence ?		Pas d'information. Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Est-il envisageable d'impliquer l'école, adultes et enfants, dans notre démarche de projet ?	OUI	De premiers contacts ont été pris avec la direction de l'école. Le contact avec la direction de l'école doit impérativement passer par l'équipe de Lausanne Jardins	demande en cours
61	O		La fréquentation des visiteurs du préau Messidor varie-t-elle selon les jours et les saisons? Par exemple y a t-il moins de gens pendant le week-end?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Y a t-il des touristes dans le quartier, et dans le préau? Quel type de touristes?		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	
61	O		Quel pourcentage d'enfants fréquente la partie jardin pendant la pause? (étant donné qu'il y a aussi une cour de l'école)		Cela fait partie d'éléments liés au développement du projet.	demande en cours
61	O		La visite du site est-elle organisée par chaque équipe ou cela doit-il ou peut-il se faire en coordination avec l'équipe de Lausanne jardin?		Chaque équipe s'organise pour sa propre visite du site	
61	O		Existent-t-il des plans consultables du bâtiment de l'école ?		Pas d'information	demande en cours
69	O		Si le projet inclut une participation active tierce, doit-il faire état de contacts établis, voire d'accords, ou bien peut-il présenter des scénarios incluant des écoles, des associations, des passants et/ou des voisins... que les porteurs du projet estiment réalistes?		L'animation des jardins peut être suggérée pour le concours et organisée après la deuxième phase de sélection, en concertation avec l'équipe de la manifestation. L'équipe de LJ va prendre contact avec la direction de l'école. Le contact avec la direction de l'école doit impérativement passer par l'équipe de Lausanne Jardins.	
32	P		De plus vous indiquez qu'on peut se tourner vers des écoles d'art pour des collaborations, réalisations, est ce que les écoles d'art à Lausanne travaillent le métal? ou seraient intéressés par la construction d'un jardin ?		Il faut se renseigner directement auprès des écoles d'art ou des métiers de la région (Ecole des métiers de Lausanne ou de la Vallée de Joux par exemple)	
35	P		Equipement: Est-il possible de visiter le local sous l'édicule (qui semble être un dépôt de jardinier) en haut de la promenade Jean-Jacques Mercier?	NON	Local semi circulaire de 15m2. Stockage du petit outillage d'entretien des jardiniers. Local régulièrement vandalisé et subissant des infiltrations d'eau depuis les escaliers	
35	P		Equipement: Est-il envisageable de le rendre accessible au public lors de la manifestation Lausanne jardin?	OUI		
35	P		Equipement: Existe-t-il un relevé de cet édicule?	NON		
35	P		Equipement: Dans quelles mesures le projet peut-il investir cet édicule? est-il protégé?		Jardin classé en note 2	Voir fiche de recensement
35	P		Equipement: Est-il possible de retirer temporairement ou de façon permanente quelques pierres taillées des murs de soutènement des terrasses sur la promenade?	NON	Pour des questions de statique. Une intervention sur les joints est envisageable.	
35	P		Réseaux: Pourrions-nous obtenir les plans des systèmes de récupération des eaux de pluie (réseau, canalisations, grilles, caniveaux etc) des différents niveaux de la promenade y compris le toit de l'édicule?	OUI	Dossier "réseaux" à télécharger sur le site http://lausannejardins.ch/en/contest/docphase2/	
35	P		Réseaux: Dans le cas où nous souhaiterions mettre en place des installations spécifiques, nous aimerions connaître la localisation des points en alimentation électrique et en eau courante.		Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	La fourniture de l'eau et la main d'oeuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.
35	P		Sous-sol: Existe-t-il un réseau de galeries sous la promenade? Si oui, existe-t-il un plan du sous-sol?	NON	Les documents transmis au format dwg fournissent les données disponibles. L'emprise racinaire des arbres n'est pas cadastrée. Les plans de réseau ne sont pas publics.	
35	P		Sous-sol: Peut-on imaginer altérer le sol? dans quelle mesure peut-on envisager de le creuser? et jusqu'à quelle profondeur?	OUI	Pas de limite. La remise en état est à intégrer au budget.	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.
35	P		Végétation: Existe-t-il un recensement des essences d'arbres/végétation?		Inventaire de 1995 joint	
58	P		Dans quelles classes d'entretiens (gestion différenciée) se situent les espaces mis en concours ?		Voir document joint	
70	P		Est-il possible d'excaver ? Si oui, y a-t-il une limite de profondeur ?	a priori oui	Pas de limite. La remise en état est à intégrer au budget.	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.
70	P		Peut-on construire des fondations ?	a priori oui..	Remise en état à intégrer au budget.	Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage. Vous devez compter avec des travaux standard correspondant à un sol normalement exploitable à la machine.

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
70	P		Peut-on s'accrocher sur des éléments existants ?	a priori oui		Nous rappelons qu'il s'agit d'une installation temporaire et plafonnée en termes de budget, y compris la remise en état après démontage.
70	P		Peut-on faire des structures, des murs ou éléments couverts ?	OUI		
70	P		Les jeux existants doivent-ils rester ?	OUI		
70	P		Disposons-nous d'installations électriques ?	OUI	Un raccordement au réseau électrique est envisageable, mais le coût d'une telle installation doit être prévue au budget.	
68	Q		L'intérieur de l'église est-il "accessible" aux concurrents? Ou bien, devons-nous nous cantonner aux strictes limites du parvis-parking?		A voir avec la paroisse, si elle autorise l'accès de l'église.	
68	Q		Les voitures auront-elles encore accès au parvis pour tout ou partie, durant le festival?		Oui en partie. A voir dans le cadre du développement du projet combien de place de parc pourront être "sacrifiées".	
19	R		Pouvez-vous nous transmettre les contraintes du site (contraintes CFF, p. ex. gabarits, etc.)?		Voir documents CFF joints au message de réponse.	
19	R		Pouvez-vous nous indiquer la vitesse moyenne de circulation des trains à cet endroit précis (site R)?		Voir documents CFF joints au message de réponse.	
19	R		Peut-on considérer dans le périmètre les parois anti-bruit?		A priori oui.	
24	R		Comment doit-on envisager l'accès au site pour la réalisation du projet ? Devrons-nous respecter un créneau précis d'intervention (horaires, jours spécifiques ?) Devrons-nous être assisté d'agents CFF ?		Voir documents CFF joints au message de réponse.	
24	R		Aurons-nous la possibilité d'intervenir plusieurs fois sur le site, avant et pendant la manifestation?		Voir documents CFF joints au message de réponse.	
24	R		Si le matériel pour réaliser notre projet venait à occuper le trottoir : doit-on prendre en compte dans le chiffrage la signalétique et le barriérage pour les piétons ?	OUI		
26	R		Où peut-on obtenir un plan de l'ensemble des trois parcelles du site et des environs proches, en format PDF et DWG, avec arborisation?		http://www.geo.vd.ch http://map.lausanne.ch	Les guichets cartographiques du canton de Vaud et de la Ville de Lausanne fournissent des indications à un périmètre plus large que les données du concours.
26	R		Les parcelles peuvent-elles être rendues accessibles au public?	NON	Voir documents CFF joints au message de réponse.	
27	R		Est-ce que Lausanne Jardins s'occupera des démarches auprès des CFF pour les autorisations de chantier ?	OUI	Voir documents CFF joints au message de réponse.	
27	R		Y a-t-il un document qui spécifie les consignes de sécurité des CFF pour l'intervention dans ce type d'espace ? Sinon, quelles sont les conditions d'intervention et les mesures à prévoir (par exemple entreprises spécialisées de travaux sur câble) ?	OUI	Voir documents CFF joints au message de réponse.	
27	R		Est-ce que Lausanne Jardins ou les CFF mettront en place des installations afin de sécuriser le chantier (palissades, lignes de vie, etc.) ? Sinon faut-il les inclure dans le budget de 30'000 CHF ?	OUI	A inclure dans budget	
27	R		Vu que les arbres et les arbustes semblent être bannis de ces endroits (voir DS_02 site R), est-il autorisé d'installer des éléments en bois, métal, autres matériaux ou seulement des plantes vivaces et annuelles ?		Voir documents CFF joints au message de réponse.	
27	R		Quelle est notre réelle marge de manœuvre pour le choix des végétaux ? Nous avons vu par exemple que sur le talus de la tranchée du Languedoc, des arbustes sont en cours de plantation. Pourrait-on envisager de telles plantations sur certaines parties de site ?		Oui, dans la mesure des règles de sécurités des CFF (voir documents CFF)	
27	R		Pour l'espace particulier que nous traitons, une pérennisation est-elle envisageable ?		Certaines interventions seront pérennisées à l'issue de la manifestation. La décision de pérennisation sera prise après la manifestation en fonction des projets. Les coûts de la remise en état éventuelle doivent être intégrés au budget	
27	R		À quelle fréquence et période les talus sont-ils fauchés ?		Pas d'information. Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	
27	R		Est-ce qu'il est possible qu'il n'y ait pas de fauche sur les zones d'intervention pendant la durée de manifestation ?		Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	
27	R		Est-il autorisé de décapier la terre végétale sur le site ?		Pas d'information. Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	
55	R		Est-il possible d'avoir des informations sur la réglementation qui s'applique aux espaces de la CFF?		Voir documents CFF joints au message de réponse.	
55	R		Nous aimerions notamment savoir quelles sont les contraintes du site (en termes d'accessibilité du public et de l'équipe pour la réalisation du projet, les limites concernant les installations de structures, de luminaires, installations visuelles, d'eau et de plantations).		Voir documents CFF joints au message de réponse.	
55	R		A quelle vitesse plus ou moins passe le train sur cette section ?		Pas d'information. Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	
55	R		Sur les documents du concours présentant l'ensemble des sites, le périmètre d'intervention du site R. comprend trois talus : deux talus de chaque côté des voies ferrées du côté Ouest du pont de l'avenue Léman (parcelle 6374) et un talus du côté Est du pont (parcelle 5761) or nous n'avons les plans / coupes que de la partie Ouest du site, et non de la partie Est.		http://www.geo.vd.ch http://map.lausanne.ch	Les guichets cartographiques du canton de Vaud et de la Ville de Lausanne fournissent des indications à un périmètre plus large.
55	R		Est-il possible également de connaître les points qui se situent à proximité pour les raccordements à l'eau et à l'électricité ?		Pas d'information à ce sujet. Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	La fourniture de l'eau et la main d'œuvre d'arrosage courant sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Le matériel éventuel (système d'arrosage automatique, goutte à goutte ou engins spéciaux) est à intégrer dans le budget du jardin.

N°	Site	Concerne	Questions	Oui/Non	Réponse développée	Compléments de réponse
59	R		Nous pouvons intervenir sur un périmètre plus large que celui proposé ? à savoir : a. sur les murs CFF situés soit en amont des talus (parcelles nos 6374 et 5761), soit en aval des talus (parcelle n° 6374) ? b. sur l'entrée des tunnels ? c. sur le talus et replat sud de la parcelle n° 5761 (seulement indiqué 1 périmètre/talus pour cette parcelle) d. sur la parcelle n° 6382 et sur le bâtiment qui l'occupe n° 6442 ? sinon on peut toucher le mur dudit bâtiment, n° 6442, en limite de périmètre ?		Oui, dans la limite des règlements de sécurité des CFF	
59	R		Quelles sont les mesures de sécurité à respecter (distances aux voies, entretien, etc.) pour les CFF ;		Voir documents CFF joints au message de réponse.	
59	R		Vous (ou les CFF) pouvez nous transmettre les niveaux d'émission bruit, minimums pour la ligne, à 1m50 de la voie CFF ;		Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	
59	R		Vous pouvez nous transmettre la coupe transversale sur la parcelle n° 5761 (murs CFF inclus) ?		Cela fait partie des éléments liés au développement du projet.	Le plan avec les courbes de niveaux sur l'ensemble de la ville est mis à disposition en téléchargement sur la page http://lausannejardins.ch/fr/concours/docphase2/
3	S		Si nous comprenons bien les éléments transmis, la zone définie comme périmètre de concours est composée de trois niveaux : les voies ferroviaires, le tunnel accessible aux voitures, ainsi qu'en souterrain la canalisation du cours d'eau. Mais dans l'intitulé du concours, les textes descriptifs ainsi que les photos nous présentent essentiellement le niveau du cours d'eau dans une ambiance végétale, de plus la description écrite ne semble pas correspondre avec le cadrage effectué sur les plans et coupes.		En effet, le périmètre d'intervention envoyé n'est pas le bon. Le plan du périmètre corrigé sera transmis aux équipes concourant sur ce site.	
3	S		Pouvons nous travailler un lien entre le vallon et la dalle urbaine ? ((Ce qui semble d'ailleurs être une demande explicite des questions posées dans le texte de présentation.)	OUI		
3	S		Après analyse de la coupe fournie le 13 octobre, nous n'arrivons pas bien à les mettre en relation avec le profil du sol contenu dans la présentation des sites (p.95/101). Pourriez-vous nous donner davantage de précision sur la position du profil de sol ?		Le profil est un schéma à titre indicatif qui montre le passage de la Vuachère sous la route. L'équipe peut développer d'autres profils selon les besoins du projet.	Le plan avec les courbes de niveaux sur l'ensemble de la ville est mis à disposition en téléchargement sur la page http://lausannejardins.ch/fr/concours/docphase2/
3	S		Le périmètre de réflexion étant très large et très arboré, nous nous questionnons sur le périmètre d'intervention qui, après analyse, se résume à un passage routier sous la voie ferrée, est-ce bien cela? (voir document joint)		Le périmètre d'intervention envoyé n'est pas le bon. Nous allons vous renvoyer un plan avec le périmètre d'intervention.	
3	S		Sommes nous libres de proposer une alternative inscrite dans la zone de réflexion?	OUI	La zone d'intervention possible du projet correspond au périmètre de réflexion. Contrairement à ce que montre le plan (p.94 dans la documentation DS), sont inclus les embouchures nord et sud de la rivière, le chemin du renard, le passage sous voie et la zone autour du rond-point (photo 1 et 2 de la page 92)	
3	S		Il apparaît que le seul emplacement possible se situe sous le pont. Est-il possible d'envisager des propositions en dehors de ce périmètre?	OUI	La zone d'intervention possible du projet correspond au périmètre de réflexion. Contrairement à ce que montre le plan (p.94 dans la documentation DS), sont inclus les embouchures nord et sud de la rivière, le chemin du renard, le passage sous voie et la zone autour du rond-point (photo 1 et 2 de la page 92)	
3	S		Les canalisations en traitillée ne correspondent pas à l'échelle de la voute dessinée sur le profil de sol, la Vuachère est-elle canalisée ou passe-t-elle dans un souterrain maçonné?		La Vuachère n'est pas canalisée. Les indications sur le profil du sol sont fournies à titre indicatif et ne respectent pas l'échelle.	
3	S		Quelle est l'hauteur de la canalisation?		Pas d'information	
3	S		Sur la coupe, à quelle niveau se situe la zone d'intervention du projet?		La zone d'intervention possible du projet correspond au périmètre de réflexion. Contrairement à ce que montre le plan (p.94 dans la documentation DS), sont inclus les embouchures nord et sud de la rivière, le chemin du Renard, le passage sous voie et la zone autour du rond-point (photo 1 et 2 de la page 92)	Le plan du périmètre corrigé sera transmis aux équipes concourant sur ce site.
25	S		Est-ce que des interventions légères sont envisageables dans le « périmètre de réflexion », du type signalisation, petit mobilier, plantations ou semis...	OUI	La zone d'intervention possible du projet correspond au périmètre de réflexion. Contrairement à ce que montre le plan (p.94 dans la documentation DS), sont inclus les embouchures nord et sud de la rivière, le chemin du renard, le passage sous voie et la zone autour du rond-point (photo 1 et 2 de la page 92)	Le plan du périmètre corrigé sera transmis aux équipes concourant sur ce site.
25	S		Quelles sont les normes de sécurité de la ville de Lausanne vis-à-vis de l'accès à l'eau et plus particulièrement à la rivière ?		Document technique BPA 2.026 disponible sur www.bfu.ch	
39	S		Accessibilité du tunnel de la Vuachère : Peut-on permettre l'accès aux berges en contrebas de l'Avenue de Lavaux ? Peut-on permettre l'accès au tunnel ?	OUI	Respect des règles élémentaires de sécurité	